



Budget principal et budgets annexes

COMPTES FINANCIERS UNIQUES et COMPTES ADMINISTRATIFS 2024

Rapport de présentation

SOMMAIRE

1	LA SITUATION FINANCIERE AGREEE.....	5
1.1	Les enseignements des comptes 2024.....	5
1.2	Les résultats cumulés	6
1.3	Le niveau d'autofinancement retraité (hors budget annexe ZAE)	6
1.4	La situation de la dette au 31/12/2024.....	7
1.5	La capacité de désendettement consolidée (hors budget ZAE)	8
2	ANALYSE FINANCIERE DU BUDGET PRINCIPAL.....	9
2.1	autofinancement et endettement : des fondamentaux solides à préserver dans la durée	9
2.1.1	Balance générale rétrospective au regard des Comptes administratifs (et Comptes financiers unique qui ont remplacé les comptes administratifs en 2022)	9
2.1.2	Niveau d'autofinancement retraité	10
2.1.3	Un remboursement du capital de la dette en progression	10
2.1.4	Bilan patrimonial	11
2.2	Entre ralentissement des recettes et rigidité des dépenses, un exercice 2024 marqué par les enjeux de maîtrise en fonctionnement pour financer l'investissement	12
2.2.1	Des recettes de fonctionnement globalement solides, malgré une baisse amorcée des transferts de l'État (fraction de TVA) : 107,407 M€ (+5,43 %)	12
2.2.1.1	Des produits fiscaux principalement portés par les évolutions réglementaires des bases : 77,341 M€ (+2,8% par rapport à 2023, soit +2 085 M€).....	12
2.2.1.2	Une progression des produits tarifaires : 4,879 M€ (+13,48% par rapport à 2023, soit +0,580 M€)	14
2.2.1.3	La dotation globale de fonctionnement : 14,044 M€ (-0,27% par rapport à 2023, soit - 0,038 M€)	17
2.2.1.4	Les autres participations de fonctionnement.....	17
2.2.2	Des dépenses de fonctionnement courantes marquées par un fort taux de rigidité et nécessitant un pilotage rigoureux : 89,296 M€ (+3,90%)	18
2.2.2.1	Des charges à caractère général (chapitre 011) : 24,115 M€ (+5,49% par rapport à 2023, soit +1,256 M€) 18	
2.2.2.2	Des charges de personnel (chapitre 012) en progression liées aux évolutions réglementaires et aux mutualisations (compensées par un prélèvement sur AC) : 36,938 M€ (soit +3,691 M€)	22
2.2.2.3	Des « reversements de fiscalité » relevant des « atténuations de produits » impactés par les remboursements de mutualisations (chapitre 014) : 18,447 M€ (-10,37% par rapport à 2023, soit -2,135 M€)	23
2.2.2.4	Des montants de subventions et participations stabilisés mais sous contraintes externes (chapitre 65) : 8,588 M€ (+8,32% par rapport à 2023, soit +0,660 M€)	24
2.2.3	Une section d'investissement au service du développement territorial et de l'attractivité : 29,945 M€	24
2.2.3.1	Des investissements diversifiés au service du territoire.....	25
2.2.3.2	Des recettes réelles d'investissement dynamiques.....	25
2.2.4	Un mode diversifié de financement des investissements.....	26
2.2.5	Le recours aux Autorisations de programme/Crédits de paiement à des fins de lisibilité politique	27
2.3	Budget assainissement	28
2.3.1	Synthèse de la section de fonctionnement :	29
2.3.1.1	Les recettes réelles de fonctionnement	29
2.3.1.2	Les dépenses réelles de fonctionnement	29
2.3.2	Synthèse de la section d'investissement.....	29
2.3.3	Bilan patrimonial	30
2.4	Budget eau potable (SEV)	30

2.4.1	Synthèse de la section de fonctionnement :	31
2.4.1.1	Les recettes réelles de fonctionnement	31
2.4.1.2	Les dépenses réelles de fonctionnement	31
2.4.2	Synthèse de la section d'investissement.....	32
2.4.3	Bilan patrimonial	32
2.5	Budget mobilités	33
2.5.1	Synthèse de la section de fonctionnement	34
2.5.1.1	Les recettes réelles de fonctionnement	34
2.5.1.2	Les dépenses réelles de fonctionnement	34
2.5.2	Synthèse de la section d'investissement.....	35
2.5.3	Bilan patrimonial	36
2.6	Synthèse des résultats 2024 des autres budgets	36
2.6.1	Zones d'activités économiques non clôturées	36
3.4.2	Energies renouvelables (Budget ENR)	38
3	LES AUTRES ENGAGEMENTS FINANCIERS.....	39
3.1	Les garanties d'emprunts.....	39
3.2	Les détentions de parts en capital.....	40
3.3	Les contrats de gestion externalisés	40
3.4	Le partenariat EPFNA.....	40
4	L'ANNEXE AU CFU DITE « VERTE »	42
4.1	Présentation des axes.....	42
4.1.1	Axe 1 : Atténuation du changement climatique (qui concerne le CFU 2024)	42
4.1.2	Axe 2 : Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels	42
4.1.3	Axe 3 : Gestion des ressources en eau	42
4.1.4	Axe 4 : Transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques	42
4.1.5	Axe 5 : Prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols	43
4.1.6	Axe 6 : Préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles	43
4.2	Le calendrier de déploiement	43
4.3	Le processus de cotation qui a prévalu répondant aux objectifs de l'axe 1	43
4.4	Synthèse de L'annexe du budget principal.....	44

INTRODUCTION

Les Comptes Financiers Unique comme les comptes administratifs permettent d'analyser l'exécution de l'année budgétaire passée. Ils retracent ainsi toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours d'un exercice et informent des engagements de la collectivité à long terme avec les emprunts contractés, les garanties d'emprunt accordées et l'accompagnement réalisé auprès des partenaires associatifs notamment.

Cette analyse est l'occasion de mettre en perspective les réalisations par rapport aux engagements pris lors du débat budgétaire et de renseigner sur la situation financière de la CAN.

La CAN avait arrêté lors de ses orientations budgétaires 2024 les principes suivants :

- Accélérer les transitions écologiques et énergétiques dans nos différentes politiques publiques,
- Renforcer l'attractivité et la cohésion de notre territoire à travers une politique d'investissement ambitieuse,
- Maintenir la qualité des services publics pour les habitants de l'agglomération,
- Accompagner le changement de l'organisation de la CAN pour aller plus loin dans le conseil, l'ingénierie et l'accompagnement en faveur des communes.

Vous trouverez tout au long du document la mise en œuvre concrète de ces orientations en matière de choix d'investissement, d'impacts sur les dépenses de fonctionnement.

Les CFU et les comptes administratifs 2024 sont étudiés à travers le déroulé suivant :

- I – La situation financière agrégée
- II – L'analyse du budget principal
- III – L'analyse des budgets annexes
- IV – Les engagements financiers
- V – L'annexe au CFU dite « verte »

1 LA SITUATION FINANCIERE AGREEE

1.1 LES ENSEIGNEMENTS DES COMPTES 2024

Pour être utile, l'analyse des comptes financiers uniques et administratifs doit permettre de présenter une photographie fidèle de l'exécution 2024 au regard de ce qui avait été projeté en budget primitif mais également d'identifier les tendances structurelles à l'œuvre dans les finances communautaires afin d'éclairer les élus sur les marges de manœuvre et les leviers à activer pour poursuivre, conforter et réorienter si nécessaire l'action publique portée par la CAN.

Il est ainsi proposé d'envisager le CA 2024 sous les prismes des continuités mais également des ruptures identifiées dans les trajectoires budgétaires de la CAN :

- Une première continuité identifiée réside dans **le renforcement en 2024 des autofinancements bruts et nets de la CAN**, signe de solidité budgétaire et de pilotage rigoureux. Notre Communauté d'Agglomération a ainsi renforcé globalement son autofinancement en 2024 avant un montant total s'élevant à 29,540 M€, contre 26,813 M€ en 2023. Cette tendance reste à conforter à l'avenir pour préserver la capacité à agir de la collectivité dans un contexte financier très incertain. Ce confortement en 2024 est lié à la dynamique plus forte des recettes par rapport aux dépenses, paradigme essentiel d'une bonne gestion publique. Pour autant, cette tendance constatée ne doit pas occulter les défis auxquels la CAN est confrontée structurellement : faibles marges de manœuvre en matière de recettes (notamment fiscales), rigidité des dépenses, exposition énergétique, désengagement des partenaires, etc.

Il convient également de noter que l'exercice 2024 est le dernier intégrant la politique publique des déchets au sein du budget principal. Rendue nécessaire par les dynamiques inhérentes à ce secteur, cette autonomisation implique que cette politique publique ne participera plus à l'autofinancement du budget principal (en positif comme en négatif), ce qui augmentera les exigences de maîtrise autant sur le budget principal que sur le budget annexe nouvellement créé.

- **Le levier des recettes reste limité pour l'Agglomération**, avec une stagnation des dotations étatiques et la perte partielle des leviers fiscaux (159,1 M€ de RRF, + 5%). Le regard se porte donc sur d'autres catégories de recettes où la recherche d'optimisation constitue un axe de travail important. En matière de recettes tarifaires, on constate un retour complet à la situation pré COVID en matière de produit tarifaire dans nos équipements culturels et sportifs. La valorisation de nos recettes patrimoniales (loyers, cessions) constitue un champ d'investigation important pour contribuer à la soutenabilité financière de la CAN.
- **Les dépenses réelles de fonctionnement restent maîtrisées en 2024**, avec 129,6M€ (+3,89%), avec des dynamiques entre chapitres qui illustrent des sujets structurels pour la CAN, avec en matière de charges à caractère général un poids significatif des dépenses d'énergies et d'entretien des bâtiments. Cet état de fait conforte la CAN dans ses actions en matière de sobriété énergétique et de développement des énergies renouvelables. En 2024, la hausse des coûts liés à la collecte et au traitement des déchets pèse également pour partie sur la rigidité de la dépense et habilite les efforts à poursuivre en matière de prévention et de réorganisation de cette politique publique.

En matière de charges de personnel, la CAN connaît un double mouvement, avec la mutualisation qui impacte sa trajectoire de dépense (évolution RH compensée par une minoration de l'attribution de compensation versée à la Ville de Niort) mais aussi les incidences des décisions gouvernementales en matière de revalorisation salariale (mesures générales et catégorielles). On

notera également les montants versés par la CAN au titre des subventions, marqués par des hausses statutaires (contingents SDIS, GEMAPI) ou volontaristes (enseignement supérieur).

- **En 2024, la CAN conforte sa vocation de collectivité d'investissements**, avec une hausse des montants financiers alloués sur le budget principal (30,2 M€, + 7,8 M€), avec des engagements forts en matière de modernisation de l'outil industriel en matière de gestion des déchets, de soutien à l'habitat, d'aménagement et d'attractivité du territoire (avec le projet Gare), ou encore de traitement des eaux pluviales. Au niveau des investissements globaux (tous budgets confondus), l'année 2024 s'avère exceptionnelle avec un montant de près de 49,0 M€ (hors remboursement de dettes) contre 45,0 M€ en 2023 M€. La CAN conforte une nouvelle fois sa vocation de collectivité d'investissement, soutenue par sa maîtrise des dépenses, son pilotage en matière d'endettement et sa recherche proactive de financements extérieurs.

1.2 LES RESULTATS CUMULES

Le résultat de clôture cumulé 2024 (tous budgets hors ZAE) présente un fonds de roulement de **21,179 M€**, en baisse de 13,53% par rapport à 2023, soit – 3,314 M€. Cela traduit un choix de prélever sur ces excédents plutôt que de recourir à des emprunts dans un contexte défavorable de taux.

	Principal	Transports	Assainissement	SEV	Energie	Total	ZAE
Dépenses totales	146 736 672	31 230 522	27 136 261	21 487 959	72 918	226 664 333	1 704 222
Recettes totales	149 895 705	31 942 718	31 738 472	25 594 789	97 247	239 268 931	1 217 540
Résultats 2024	3 159 033	712 196	4 602 210	4 106 830	24 328	12 604 598	-486 681
Résultats antérieurs	5 980 571	3 907 149	-283 423	-1 072 721	42 315	8 573 891	871 529
Excédent (+) de financement	9 139 604	4 619 345	4 318 787	3 034 110	66 643	21 178 489	384 847

Ces résultats excédentaires sont significatifs principalement :

- Sur le budget principal pour 9,139 M€, en diminution de 4,4 M€
- Sur le budget transports pour 4,619 M€ en diminution de 0,633 M€
- Sur les budgets eau et assainissement pour 7,353 M€, renforcé par un recours à l'emprunt au-delà des besoins immédiats.

A noter : Le budget ZAE a la particularité d'être un budget de gestion de stocks. Les acquisitions et travaux se réalisent en section de fonctionnement et non d'investissement. L'ensemble de ces coûts n'entrent pas dans le patrimoine de la collectivité puisqu'ils sont destinés à être revendus rapidement. Dès lors, l'intégration de ces dépenses et recettes de fonctionnement nuirait à l'analyse puisqu'il ne s'agit pas de dépenses courantes nécessaires à l'activité de l'Agglomération.

1.3 LE NIVEAU D'AUTOFINANCEMENT RETRAITE¹ (HORS BUDGET ANNEXE ZAE)

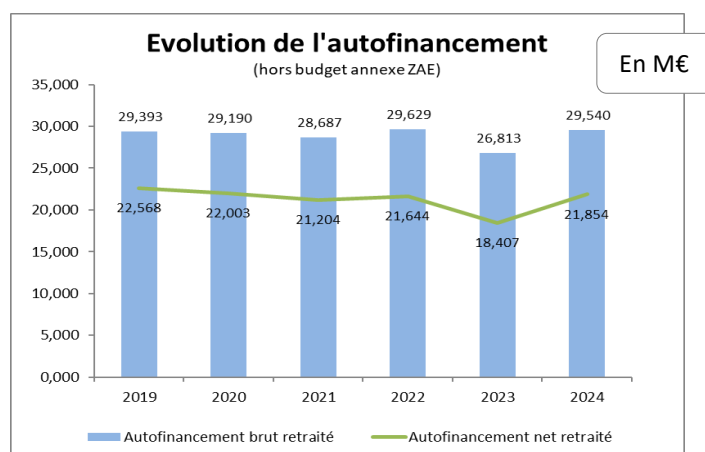
Si l'autofinancement brut augmente sur 2024, on notera dans le tableau ci-après une stabilité de cet indicateur sur la période 2019/2024 avec un montant identique de 29 M€ et un repli de l'autofinancement net lié à l'endettement dans ce laps de temps.

¹ Le retraitement consiste à respecter la méthode utilisée par la DDFIP en déduisant les dépenses et recettes exceptionnelles afin d'assurer une comparabilité entre exercice mais également entre EPCI. Il s'agit de déduire les provisions et reprises, les étalements de charges et les cessions d'actifs.

La balance générale de l'autofinancement retraité est la suivante :

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution 2024/2023	Moyenne 2019/2024
Recettes réelles de fonctionnement retraitées	141 068 788	139 923 639	141 863 885	145 356 349	151 578 806	159 155 994	7 577 188	5,00%
Dépenses réelles de fonctionnement retraitées	111 675 704	110 733 253	113 177 122	115 727 195	124 765 385	129 616 257	4 850 871	3,89%
Autofinancement brut retraité	29 393 084	29 190 386	28 686 763	29 629 154	26 813 421	29 539 738	2 726 317	10,17%
Capital de la dette	7 369 442	7 468 261	7 770 830	8 032 888	8 453 707	7 697 210	-756 497	-8,95%
Dette récupérable	-544 574	-280 539	-287 910	-47 315	-47 315	-11 829	35 487	-75,00%
Autofinancement net retraité	22 568 217	22 002 664	21 203 843	21 643 581	18 407 029	21 854 356	3 447 327	18,73%

Sur 2023, on avait noté un impact fort des énergies, un montant important de la DSP Transport (dernière année de contrat dans un contexte d'inflation) qui avait réduit l'autofinancement.



1.4 LA SITUATION DE LA DETTE AU 31/12/2024

L'endettement au sein de la CAN se décompose en plusieurs budgets :

Budgets	Capital restant dû net
Principal	53 428 331
Assainissement	32 884 873
Eau potable régie SEV	14 897 657
ZAE	8 100 237
Tous budgets cumulés	109 311 098

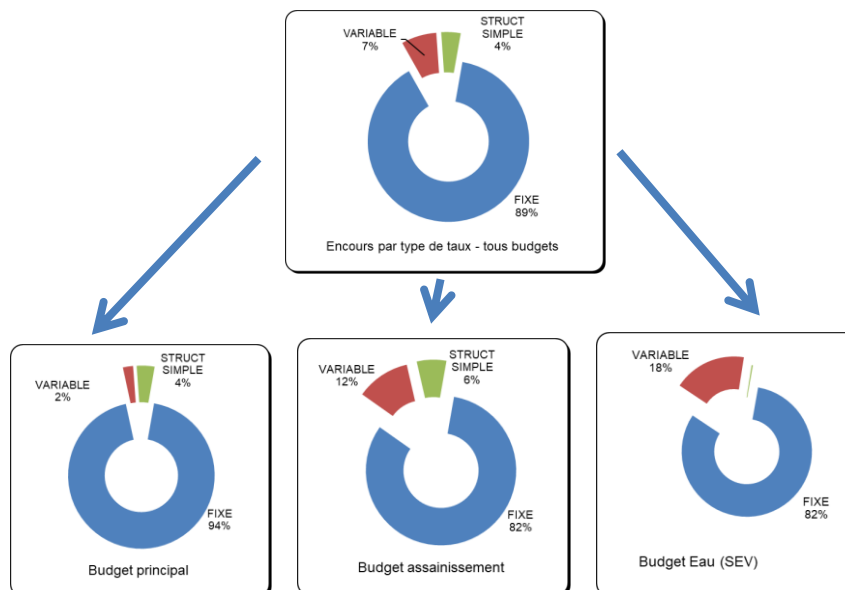
Ce stock de dette cumulée a baissé : il s'établit au 31 décembre 2024 à 109,311 M€, contre 112,563 M€ au 31 décembre 2023, soit -3,252 M€.

En 2024, la CAN a mobilisé 2 emprunts pour un montant total de 5,100 M€ auprès de la Banque des Territoires répartis sur les budgets suivants :

- Budget Assainissement pour 2,400 M€ au Livret A +0,40% sur 30 ans.
- Budget Eau potable pour 2,700 M€ au Livret A +0,40% sur 30 ans.

Evolution détaillée de l'endettement 2024	
Capital restant dû net au 31/12/23	112 563 146
Amortissement net des emprunts	8 352 048
Mobilisation des emprunts bancaires	5 100 000
Mobilisation des avances agence de l'eau	0
Capital restant dû net au 31/12/24	109 311 098

La Communauté d'Agglomération du Niortais n'est pas exposée à des prêts à risque. La structure par type de taux de la dette de la CAN se présente comme suit :

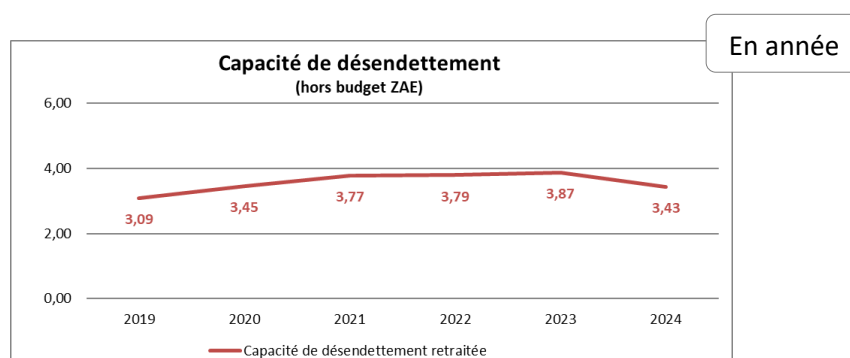


L'évolution du taux moyen de la dette est le suivant² :

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Taux moyen	3,53%	3,07%	2,68%	2,49%	2,59%	2,60%

1.5 LA CAPACITE DE DESENDETTEMENT CONSOLIDEE (HORS BUDGET ZAE)

La capacité de désendettement exprime la durée nécessaire pour rembourser l'encours de la dette en y consacrant la totalité de son autofinancement brut (mesure en année). Elle correspond au rapport entre l'encours de dette et l'autofinancement brut.



On constate sur le moyen terme que la CAN a réussi à investir fortement depuis plusieurs années sans recourir massivement à la dette.

Elle doit maintenir un niveau d'autofinancement fort afin de pouvoir amortir les éventuels chocs externes à venir.

² Méthode par la charge : charges financières de l'année avec swap et pertes ou gains de changes hors indemnités et hors provisions / (Encours au 1er janvier + Encours au 31 décembre) / 2

2 ANALYSE FINANCIERE DU BUDGET PRINCIPAL

L'autofinancement 2024 du budget principal s'est renforcé. En effet, la CAN a bénéficié d'une dynamique des recettes importantes. Toutefois, cette dernière sera difficilement reproductible compte tenu du contexte des finances publiques présagé en 2025 (gel du montant de la fraction TVA au niveau de 2024 ; prélèvement sur recettes pour certaines collectivités ; baisse de la DGF) et en 2026.

Il est présenté ci-après les principaux indicateurs financiers du budget principal, avant de développer les dépenses et recettes de la gestion 2024.

2.1 AUTOFINANCEMENT ET ENDETTEMENT : DES FONDAMENTAUX SOLIDES A PRESERVER DANS LA DUREE

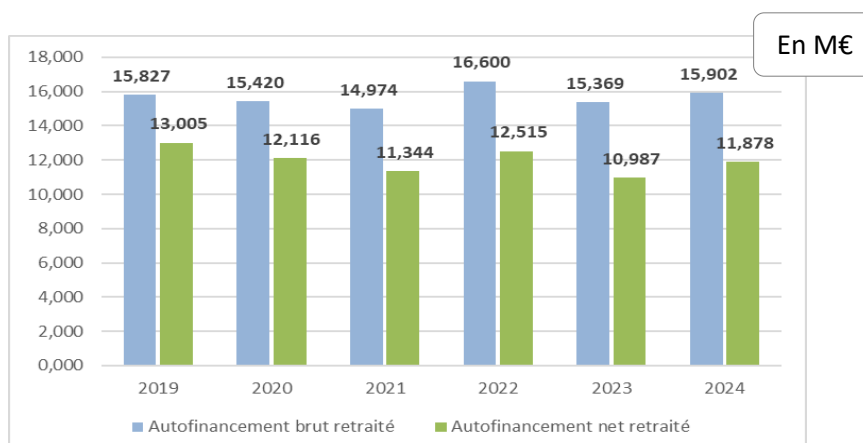
2.1.1 Balance générale rétrospective au regard des Comptes administratifs (et Comptes financiers unique qui ont remplacé les comptes administratifs en 2022)

Il vous est livré ci-après les montants 2024 bruts tels que l'Assemblée les examinera au moment du vote du Compte financier unique 2024, c'est-à-dire sans retraitement. Cela permet notamment de retrouver les résultats définitifs. Plus irrégulier, l'autofinancement reste toutefois structurellement robuste sur la période retenue.

FONCTIONNEMENT		CA 2019	%	CA 2020	%	CA 2021	%	CA 2022	%	CA 2023	%	CA 2024	%
Recettes Réelles Fonctionnement	(1)	98 489 261	6,69%	95 101 509	-3,44%	98 967 339	4,06%	97 977 340	-1,00%	101 878 023	3,98%	107 407 354	5,43%
Dépenses Réelles Fonctionnement	(2)	80 114 859	4,84%	81 676 868	1,95%	83 875 328	2,69%	82 868 013	-1,20%	85 946 798	3,72%	89 296 261	3,90%
AUTOFINANCEMENT BRUT	(3) = (1) - (2)	18 374 403	15,62%	13 424 642	-26,94%	15 092 012	12,42%	15 109 327	0,11%	15 931 225	5,44%	18 111 092	13,68%
REMBOURSEMENT CAPITAL DETTE	(4)	2 822 211	11,17%	3 303 595	17,06%	3 630 670	9,90%	4 084 499	12,50%	4 382 176	7,29%	4 024 085	-8,17%
EPARGNE NETTE	(5) = (3) - (4)	15 552 192	16,46%	10 121 046	-34,92%	11 461 341	13,24%	11 024 828	-3,81%	11 549 048	4,75%	14 087 007	21,98%
INVESTISSEMENT													
RECETTES EXTERNES	(6)	5 097 561		5 903 640		14 909 926		6 870 022		6 374 749		11 165 170	
AVANCES ET TITRES PARTICIPATIONS	(7)	1 663 525		423 202		4 598 127		193 601		2 930 541		522 512	
EMPRUNTS DE L'ANNEE	(8)	7 000 000		15 000 000		15 000 000		8 000 000		0		0	
OPE NEUTRES DE DETTE	(9)	1 260 000		1 120 000		0		0		0		560 000	
TOTAL Recettes Réelles Invest	(10) = (3) + (6) + (7) + (8) + (9)	33 395 489		35 871 484		49 600 065		30 172 950		25 236 514		30 358 775	
DEPENSES EQUIPEMENTS	(11)	35 582 432		33 672 925		38 506 740		23 408 197		22 374 099		28 944 263	
AUTRES DEPENSES	(12)	1 849 751		407 016		65 724		243 976		75 155		1 261 245	
OPE NEUTRES DE DETTE	(13)	1 260 000		1 120 000		0		0		0		560 000	
TOTAL Dépenses Réelles Nettes Invest	(14) = (4) + (11) + (12) + (13)	41 514 395		38 503 536		42 203 134		27 736 672		26 831 431		34 789 593	
RESULTAT EXERCICE	(15) = (10) - (14)	-8 118 906		-2 632 052		7 396 931		2 436 278		-1 594 916		-4 430 818	
RESULTATS N-1 (1068, 001 et 002)	(16)	13 494 503		5 357 492		2 725 440		10 104 995		15 165 338		13 570 422	
APUREMENT 1069		-18 105											
REPRISE RESULTATS SEVC								2 624 066					
RESULTAT DE CLOTURE	(17) = (15) + (16)	5 357 492		2 725 440		10 122 370		15 165 338		13 570 422		9 139 604	

L'évolution à la baisse du résultat de clôture est liée aux choix d'utilisation des réserves sans recourir aux emprunts dans un contexte de taux moins favorable.

2.1.2 Niveau d'autofinancement retraité



Comme indiqué supra, afin d'assurer une analyse financière pertinente des trajectoires, il apparaît nécessaire d'utiliser les méthodes de retraitement de la DGFIP neutralisant les flux exceptionnels afin d'identifier les tendances structurelles. Ainsi, sur 2024, le retraitement a consisté à soustraire des dépenses, les travaux en régie (821 445 €) et la dotation aux provisions (85 155 €), et à diminuer les recettes, des cessions (639 389 €) et de la reprise des provisions (2 476 555 €). On remarque une forme de stabilité de l'autofinancement sur une période significative (6 années) ayant permis de maintenir une capacité à investir.

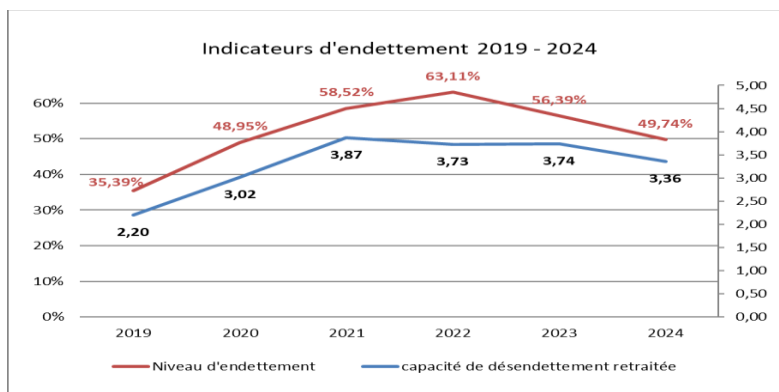
2.1.3 Un remboursement du capital de la dette en progression

Le budget principal n'a pas recouru à l'endettement en 2024. On constate ainsi depuis 2022 un reflux du stock de dette.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Remboursement net de capital	2 822 211	3 303 596	3 630 670	4 084 499	4 382 176	4 024 085
Intérêt net	1 035 891	1 080 838	1 162 526	1 173 087	1 219 208	1 112 466
Annuité nette	3 858 102	4 384 433	4 793 197	5 257 586	5 601 384	5 136 551
Mobilisation d'emprunt	7 000 000	15 000 000	15 000 000	8 000 000	0	0
Encours de dette net au 31/12/N	34 853 357	46 549 762	57 919 091	61 834 592	57 452 416	53 428 331

Entre le 31/12/2019 et le 31/12/2024, l'évolution de l'encours de dette de +18,575 M€ s'explique par :

- Une mobilisation cumulée d'emprunt de 38,000 M€ entre 2020 et 2022, correspondant à une stratégie de recours à l'endettement dans un contexte favorable de taux et de prévision de niveaux investissements plus conséquents sur ces exercices. Cette dynamique a permis de thésauriser des ressources financières pour les exercices suivants, en complément de la mobilisation du fond de roulement.
 - 15,000 M€ en 2020 aux taux moyen de 1,11%
 - 15,000 M€ en 2021 au taux moyen de 0,94%
 - 8,000 M€ en 2022 au taux fixe de 1,58%
- Un remboursement de capital cumulé entre 2020 et 2024 de 22,247 M€



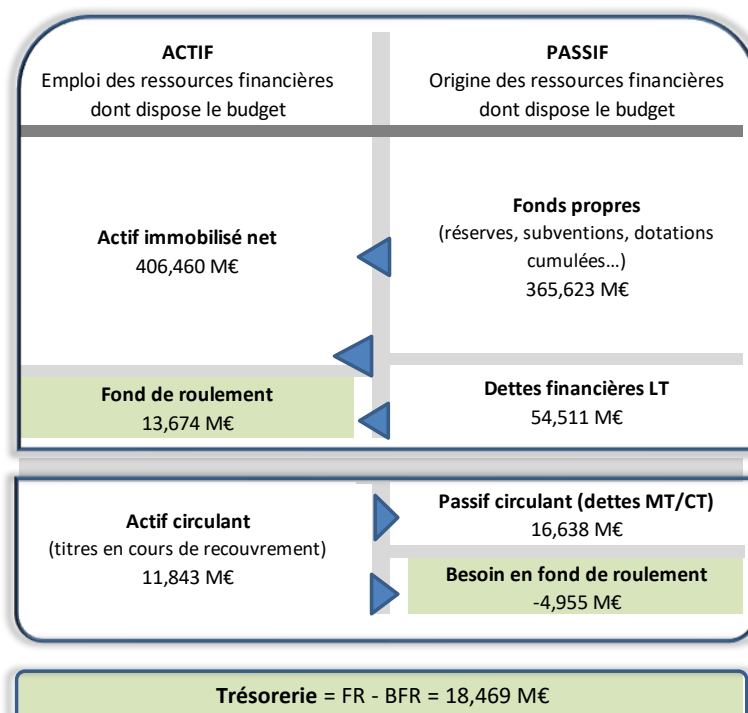
Le niveau d'endettement correspond au rapport entre l'encours de dette et les recettes réelles de fonctionnement. Ce ratio exprime le poids de la dette par rapport aux recettes courantes. Fin 2024, le niveau d'endettement (encours dette/RRF) atteint 49,74% contre 56,39% fin 2023. Bien que très en-deçà du seuil d'alerte qui se situe à 1,6 fois le montant des RRF (indicateur d'alerte suivi par la DGFIP), la trajectoire d'endettement est évidemment surveillée et pilotée à travers les enjeux de soutenabilité de nos investissements (Travail régulier d'actualisation de la Programmation des investissements et d'une prospective assurant de la capacité à financer).

La capacité de désendettement (encours de dette/épargne brute) est le ratio qui mesure la solvabilité de la CAN à l'égard de ses créanciers et donc sa capacité à les rembourser. Il correspond au nombre d'années que la collectivité mettrait à rembourser la totalité du capital de sa dette en y consacrant tout son autofinancement brut.

En 2024, ce ratio s'élève à 3,36 années contre 3,74 années en 2023. L'amélioration de l'autofinancement et la diminution de l'encours de dette permettent une consolidation de ce ratio.

2.1.4 Bilan patrimonial

Le bilan du Compte financier unique au 31/12/2024 détaille la provenance des ressources financières (passif) dont dispose le budget et leur emploi (actif).



Le fonds de roulement doit être positif et suffisamment élevé pour couvrir le besoin en fonds de roulement.

A noter le passif circulant élevé intégrant les comptes rattachés aux budgets annexes transports et ZAE concourant à majorer la trésorerie du budget principal pour un montant de 6,005 M€. Ces montants participent à constater un Besoin en Fonds de Roulement négatif.

Le budget principal dispose donc au 31/12/2024 d'une trésorerie importante lié à son fonds de roulement excédentaire et un BFR négatif, soit un total de 18,469 M€ (contre 29,164 M€ au 31/12/2023). Il faut noter que cette trésorerie intègre celle du Budget Transport et Zones d'activités qui n'ont pas de comptes autonomes.

2.2 ENTRE RALENTISSEMENT DES RECETTES ET RIGIDITE DES DEPENSES, UN EXERCICE 2024 MARQUE PAR LES ENJEUX DE MAITRISE EN FONCTIONNEMENT POUR FINANCER L'INVESTISSEMENT

L'année 2024 a été marquée par une baisse de l'inflation, revenue à environ 2 % en décembre. Dans ce contexte, les recettes courantes ont évolué de manière globalement parallèle aux dépenses de fonctionnement, enregistrant une hausse de 3,8 %. L'investissement a, quant à lui, connu une progression notable, atteignant 30,203 M€, soit une augmentation de 7,765 M€ par rapport à 2023. Dès lors que le recours à l'emprunt n'a pas été retenu comme levier pour le budget principal en 2024, une attention particulière a été portée aux autres modalités de financement de ces dépenses d'équipement, notamment l'utilisation du fonds de roulement.

2.2.1 Des recettes de fonctionnement globalement solides, malgré une baisse amorcée des transferts de l'État (fraction de TVA) : 107,407 M€ (+5,43 %)

2.2.1.1 Des produits fiscaux principalement portés par les évolutions réglementaires des bases : 77,341 M€ (+2,8% par rapport à 2023, soit +2 085 M€)

Le produit fiscal évolue par l'intermédiaire de différents facteurs :

- L'évolution des bases d'imposition suite à un élargissement de l'assiette taxable (création d'entreprises, nouveaux habitants, nouvelles constructions...),
- La revalorisation réglementaire des valeurs locatives articulée autour de 3 régimes distincts :
 - **Les locaux d'habitation et les locaux industriels** : évolution de l'indice de consommation harmonisé constatée en novembre n-1 (TFB, TFNB, TEOM et CFE des locaux industriels).
 - **Les locaux professionnels** (hors locaux industriels et hors locaux soumis à la base mini de CFE) : Evolution de l'indice des loyers applicable par secteur et par catégorie constatée sur le territoire (TFB, TEOM, CFE).
 - **Les bases minimum de CFE** (activité dans des locaux ayant une base foncière faible ou absence de locaux) : Taux d'inflation hors tabac prévu dans la loi de finances de l'année.

Par ailleurs, le produit fiscal fluctue également selon le rythme d'encaissement par l'Etat de la TVA qui est venue compenser la suppression de la Taxe d'Habitation et de la CVAE (cette quote-part de TVA représente 47% des recettes fiscales).

L'augmentation des recettes fiscales en 2024 est principalement due :

- Au produit de TEOM : **+0,801 M€** liée à la revalorisation réglementaire des valeurs locatives de +3,9% en 2024 pour les locaux d'habitation (cette recette est désormais sur le budget annexe Prevalec),
- A la CFE liée notamment à une forte évolution physique des bases (+4,54%) : **+0,675 M€**,
- Au produit de TASCOT lié à des régularisations exceptionnelles sur les exercices antérieurs : **+0,468 M€**.

Depuis 2022, la CAN et son territoire ne perçoivent plus le FPIC et participent, en revanche, à son financement.

Le tableau ci-après constate l'évolution des produits fiscaux par taxe :

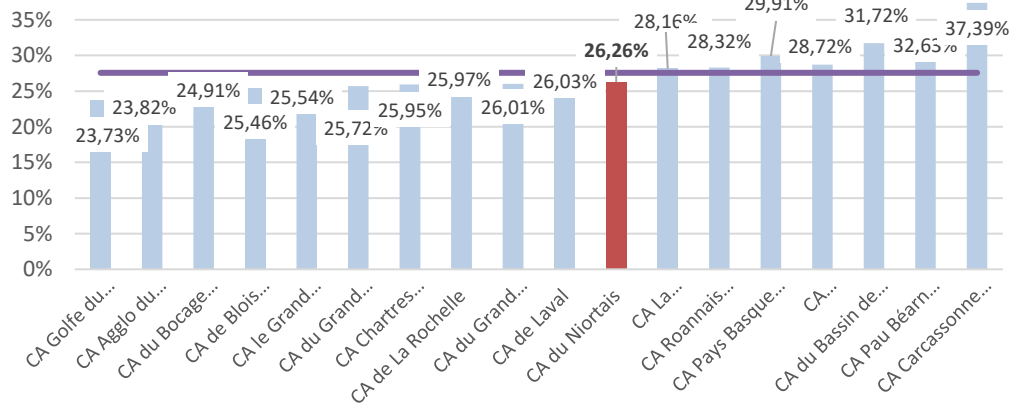
Evolution des recettes	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	Evol en % 2024/2023	Evol moy depuis 2019
Taxe d'habitation	17 982 759	18 304 166	747 537	771 866	1 166 930	1 008 101	-13,6%	-10,7%
Taxe foncière Bâti	77 596	79 174	77 931	81 109	86 714	90 690	+4,6%	+3,2%
Taxe foncière non Bâti	126 583	128 198	128 593	133 261	143 048	148 700	+4,0%	+3,3%
TF additionnelle non bâti	146 271	148 369	147 856	155 579	169 365	186 129	+9,9%	+5,0%
TEOM	16 030 123	16 387 085	16 561 902	17 240 185	18 411 730	19 212 808	+4,4%	+3,7%
Rôles supplémentaires ¹	56 944	47 321	87 814	51 440	54 918	131 518	+139,5%	+34,7%
Total impositions "ménages"	34 420 276	35 094 313	17 751 633	18 433 440	20 032 705	20 777 946	+3,7%	-6,2%
CFE	12 833 775	13 079 081	12 099 654	12 442 006	13 309 134	13 984 082	+5,1%	+1,9%
CVAE	13 331 979	14 372 605	13 527 749	13 993 405	0	0		+1,8%
TLPE	512 664	690 580	1 030 866	1 001 578	869 067	831 400	-4,3%	+12,7%
IFER	1 133 297	1 164 436	1 211 827	1 273 793	1 369 911	1 593 894	+16,4%	+7,2%
TASCOT	2 340 003	2 257 831	2 148 260	2 739 969	2 690 274	3 158 060	+17,4%	+7,0%
Rôles supplémentaires ¹	704 686	351 837	327 047	172 543	259 668	250 002	-3,7%	-11,5%
Total impositions "économiques"	30 856 404	31 916 370	30 345 403	31 623 294	18 498 054	19 817 438	+7,1%	-6,3%
Fraction de TVA TH			18 817 505	20 620 292	21 183 225	21 177 007	-0,0%	+4,1%
Fraction de TVA CVAE					14 898 712	14 867 307	-0,2%	-0,2%
FPIC	1 157 994	1 231 642	1 291 420	667 453	0	0		-12,4%
Attribution de compensation	0	17 044	17 044	22 706	22 706	22 706	+0,0%	+8,3%
Taxe séjour	329 700	346 432	366 707	391 509	542 884	580 656	+7,0%	+12,7%
Autres taxes	93 658	62 287	91 132	74 000	77 240	97 753	+26,6%	+5,0%
Total recettes fiscales budget principal	66 858 032	68 668 088	68 680 845	71 832 694	75 255 526	77 340 814	+2,8%	+3,0%

Par décision du conseil communautaire, les taux d'imposition n'ont pas évolué depuis l'harmonisation fiscale de 2015 liée à la fusion-extension de la CAN.

Avec la réforme supprimant la TH, la CAN dispose d'une faible autonomie fiscale puisque le réel levier porte principalement sur le foncier bâti. Les autres taxes disposent d'une assiette faible tels que le foncier non bâti, la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, ou représentent une recette dédiée comme la TEOM, ou s'avèrent contraintes par la règle des liens sur les taux telle la CFE. En effet, pour cette dernière, c'est seulement après une augmentation des taxes ménages que le taux de CFE pourrait évoluer. L'évolution du taux de cette imposition est liée à la progression constatée entre N-2 et N-1 du taux moyen pondéré communal des taux TFB, TFNB cumulé des 40 communes et de l'EPCI.

Le graphique ci-dessous montre le taux de cotisation foncière des entreprises (CFE) des EPCI de la strate 100 000 à 200 000 habitants.

Comparaison des taux de CFE en 2024



En matière de montant, la principale taxe ménage pour la CAN reste la recette affectée au service public des déchets ménagers avec la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), représentant un montant de 19,213 M€. Cette taxe est à mettre en regard du coût de prestation de collecte et de traitement des déchets ménagers en constante progression en raison de l'augmentation des coûts d'exploitation et d'une fiscalité dissuasive, la Taxe générale sur les activités polluantes (TGAP), destinée à réduire les tonnages de déchets enfouis ou incinérés (58€ HT/T en 2024 contre 17€ HT/T en 2019).

Concernant la fraction de TVA, une légère inflexion de -0,1% est constatée sur 2024 par rapport à 2023. Cette diminution s'explique par des recettes de TVA nationale moins importantes du fait d'une faible croissance économique (ralentissement de la consommation, baisse de l'inflation...). A noter, un remboursement de trop perçu de TVA au titre de l'exercice 2023 qui a fait l'objet d'un remboursement à l'Etat de 0,310 M€ sur 2024.

Concernant la TASCOM, le produit est obtenu en appliquant, à la totalité de la surface de vente, un tarif qui varie selon le chiffre d'affaires annuel au mètre carré, la superficie et l'activité (barème national). Les EPCI ont la possibilité de moduler le montant de la TASCOM en appliquant un coefficient multiplicateur de 0,80 à 1,30. Pour 2024 le montant de la TASCOM s'élève à 3,158 M€ contre 2,690 M€ en 2023, soit +17,4%, qui s'explique notamment par des régularisations exceptionnelles sur les exercices antérieurs. La CAN est au maximum du coefficient applicable avec 1,30.

2.2.1.2 Une progression des produits tarifaires : 4,879 M€ (+13,48% par rapport à 2023, soit +0,580 M€)

Les recettes des produits tarifaires de nos équipements proviennent de 3 grandes familles :

- Les recettes des usagers recourant aux services culturels et sportifs,
 - Les recettes de location de notre patrimoine immobilier,
 - Les recettes de valorisation et des services des déchets,
- **Sur les activités liées aux piscines et à la patinoire**, on note une forte progression des recettes en 2024, respectivement +7,23% et +31,14% par rapport à 2023.

Politique	Montants 2019	Montants 2020	Montants 2021	Montants 2022	Montants 2023	Montants 2024	Var 2024/2023	Evol moyenne depuis 2019
Sports d'eau	905 144 €	428 747 €	478 601 €* 1 282 363 €	1 098 895 €	1 178 345 €	7,23%		23,97%
Patinoire	191 397 €	125 372 €	107 711 €	174 455 €	235 349 €	308 647 €	31,14%	15,89%
Total Sports	1 096 541 €	554 119 €	586 312 €	1 456 818 €	1 334 244 €	1 486 992 €	11,45%	21,57%

* Réouverture de la piscine Pré-Ieroy en novembre 2021

Il est indiqué ci-dessous quelques indicateurs par équipements sportifs avec la fréquentation enregistrée.

	Patinoire	Pré-Leroy	Centre aquatique	Champom-mier	Les colliberts
Nbr total d'entrées	72 591	166 337	70 308	46 399	50 863
Public (payant)	54 741	90 158	58 056	22 183	40 954
Scolaires (gratuit primaire, payant collège-lycée)	4 129	26 899	12 171	18 945	9 603
Clubs (gratuit)	13 721	49 280	81	5 271	306
Indicateurs financiers					
Coût d'exploitation / entrée	12,3	11,2	17,0	13,4	17,8
Déficit d'exploitation / entrée	8,0	8,0	12,7	10,0	13,7
Indicateurs RH					
Poids des RH dans les charges d'exploitation	41%	52%	63%	70%	65%
Indicateur de consommation					
Poids des fluides (eau - chauffage) dans les charges d'exploitation	46%	38%	29%	22%	25%

Également, sur les activités culturelles, on note une reprise des recettes tarifaires. Par ailleurs, il convient de rappeler la gratuité instituée dans les médiathèques au 01/07/2021.

Politique	Montants 2019	Montants 2020	Montants 2021	Montants 2022	Montants 2023	Montants 2024	Var 2024/2023	Evol moyenne
Musées	102 961 €	72 872 €	54 466 €	97 509 €	105 330 €	103 647 €	-1,60%	6,19%
Conservatoire	354 848 €	178 764 €	198 830 €	318 069 €	331 568 €	351 809 €	6,10%	6,38%
Médiathèques	56 316 €	39 666 €	25 131 €	1 131 €	9 685 €	6 594 €	-31,92%	112,53%
Arts plastiques	60 222 €	26 824 €	29 902 €	51 261 €	64 126 €	67 021 €	4,52%	11,41%
Total Culture	574 347 €	318 125 €	308 327 €	467 970 €	510 708 €	529 071 €	3,60%	3,36%

Également, il est illustré les différentes activités à travers quelques indicateurs.

	EAP	Conservatoire	Musées		Médiathèques
			Agesci	Donjon	
Nbr total d'entrées / d'inscriptions	67 306	352 856	11 776	21 953	27 031
Enfants	178	802			5 045
Adultes	107	245			15 392
Recettes tarifaires	67 021 €	351 809 €	31 377 €	72 270 €	6 594 €
Entrées gratuites (scolaires...)			7 367	10 994	
Indicateurs financiers					
Coût d'exploitation / entrées - inscriptions	3,5	8,3	90,6	11,6	116,7
Déficit d'exploitation / entrées - inscriptions	2,5	7,1	87,9	8,4	116,4
Indicateurs RH					
Poids des RH dans les charges d'exploitation	83%	91%	54%	79%	79%
Indicateur de densité					
Nombre de site (hors délocalisation)	3	3	1	1	17

Le tableau, ci-après, illustre à travers les dépenses d'exploitation des politiques culturelles et de loisirs, la part couverte par les recettes tarifaires.

Politique	Dépenses	Recettes tarifaires 2024 (B)	Part des recettes tarifaires dans le financement (B/A)
	Dépenses réelles courantes 2024 (A)		
Sports d'eau	4 955 623 €	1 178 345 €	23,78%
Patinoire	894 860 €	308 647 €	34,49%
Musées (Donjon/Agesci)	1 322 728 €	103 647 €	7,84%
Conservatoire	2 946 263 €	351 809 €	11,94%
Médiathèques	3 153 945 €	6 594 €	0,21%
Arts plastiques	232 492 €	67 021 €	28,83%

- **S'agissant des recettes d'immobilier d'entreprises**, on remarque une forte évolution en 2024. Cette dernière est liée à la mise en location du site REDIEN que la CAN a acquis en mars de la même année pour un montant de 1,750 M€. A noter la remise gracieuse de loyers auprès de l'association Calyxis dans le cadre d'un soutien exceptionnel ayant généré un effort financier de 0,040 M€ pour la CAN.

Politique	Montants 2019	Montants 2020	Montants 2021	Montants 2022	Montants 2023	Montants 2024
Immeubles de rapport	471 928 €	395 660 €	608 830 €	697 749 €	712 616 €	790 787 €

*Bâtiments pour lesquels la CAN perçoit un loyer

Ces immeubles acquis, loués, répondent pour certains d'entre eux à des enjeux de développement dans le cadre de nos missions de services publics (Pépinières ou bâtiments relais), d'autres résultent d'opportunités (acquisitions dans le cadre de droit de préemption).

FONCTIONNEMENT	Dépenses 2024	Recettes 2024	Dont Loyers 2024	Résultat
L'Essentiel - Niort	55 688,74	46 866,12	35 728,12	-8 822,62
Pépi CRCA - Niort	251 164,03	83 607,52	76 965,30	-167 556,51
Niort Tech I - Niort	250 139,25	83 244,10	75 855,10	-166 895,15
Atelier relais - Echiré	25 935,50	25 300,00	25 300,00	-635,50
Pôle expertise Calyxis - Niort	96 872,96	99 463,30	41 131,03	2 590,34
Emmaüs - Prahecq	4 118,77	7 616,40	7 295,40	3 497,63
3A rue Montgolfier (AUB) - Prahecq	11 655,52	20 331,52	19 854,52	8 676,00
3A rue Montgolfier (DS) - Prahecq	2 423,08	17 856,99	16 741,99	15 433,91
3A rue Montgolfier (AUB) - Prahecq	5 891,65	5 638,49	5 369,62	-253,16
Bâtiment Malvaux - St Gelais	121 075,40	213 968,73	208 941,44	92 893,33
Boulangerie Pluvialt - Niort	6 181,24	17 943,59	6 499,24	11 762,35
Maison du beurre - Echiré	17 281,31	34 920,00	25 000,00	17 638,69
15 rue Hotel de ville - Niort	45 435,59	92 633,00	65 500,00	47 197,41
350-352 Av de Paris - Niort	10 491,65	42 267,19	42 267,19	31 775,54
374 av de Paris (Redien) - Niort	77 057,68	107 182,54	106 433,33	30 124,86
15-17 Av Paris - Niort	45 265,05	28 378,12	27 180,04	-16 886,93
Location rue Brisson - office de commerce Niort	11 325,50	4 725,00	4 725,00	-6 600,50
Total réel et ordre	1 038 002,92	931 942,61	790 787,32	-82 572,88

Dans les années qui viennent, la recherche de marges de manœuvre financière va rendre nécessaire un regard sur les optimisations possibles de valorisation de notre patrimoine (sur le volet cession notamment).

- **S'agissant plus spécifiquement des déchets ménagers**, les tarifs de la redevance spéciale n'ayant pas évolué entre 2019 et 2024, l'augmentation constatée sur cette période est principalement le fait du nombre de bacs mis à disposition et du nombre de redevables entrant dans le dispositif. Par ailleurs, les recettes de valorisation des matériaux est étroitement liée à la volatilité des cours mondiaux des matières premières.

Politique	Montants 2019	Montants 2020	Montants 2021	Montants 2022	Montants 2023	Montants 2024	Var 2024/2023
Redevance spéciale ordures ménagères	935 349 €	664 083 €	933 516 €	983 986 €	1 009 950 €	1 053 454 €	4,31%
Apport en déchetteries et autres prestations	389 879 €	309 339 €	469 569 €	179 452 €	205 065 €	307 072 €	49,74%
Valorisation des matériaux	853 243 €	511 096 €	821 893 €	1 112 762 €	530 892 €	681 505 €	28,37%
TOTAL	2 178 471 €	1 484 518 €	2 224 977 €	2 276 199 €	1 745 908 €	2 042 031 €	16,96%

2.2.1.3 La dotation globale de fonctionnement : 14,044 M€ (-0,27% par rapport à 2023, soit - 0,038 M€)

La dotation globale de fonctionnement (DGF) des groupements de communes à fiscalité propre est constituée de deux composantes :

- **La dotation d'intercommunalité** : elle est répartie en fonction de la population, du potentiel fiscal et du coefficient d'intégration fiscale (CIF). Ce dernier indicateur permet de mesurer l'intégration d'un EPCI. Il constitue un indicateur de la part des compétences exercées au niveau du groupement.
En 2024, la dotation d'intercommunalité s'élève à 2,656 M€ contre 2,502 M€ en 2023.
- **La dotation de compensation** : elle agrège l'ancienne compensation liée à la suppression de la "part salaires" de la taxe professionnelle avec une prise en compte des baisses Dotation de Compensation de Taxe Professionnelle (DCTP) subies entre 1998 et 2001.

En 2024, la dotation de compensation s'élève à 11,389 M€ contre 11,580 M€ en 2023, soit une baisse de 1,65%. Depuis 2013, une lente érosion de cette dotation est constatée.

2.2.1.4 Les autres participations de fonctionnement

Des recettes diverses participent au financement des dispositifs mis en œuvre par l'Agglomération, réduisant le coût de ces actions :

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Dotation générale de décentralisation	7 898 €	10 506 €	85 640 €	0 €	76 907 €	42 446 €
Fond d'insertion pour les personnes handicapées	87 270 €	21 190 €	51 253 €	0 €	50 024 €	88 559 €
Cohésion sociale (ARS pour Contrat local de Santé - FSE pour PLIE)	57 237 €	107 825 €	139 166 €	100 512 €	211 159 €	212 791 €
Aide régionale pour la Plateforme rénovation énergétique	70 300 €	67 500 €	133 952 €	96 257 €	97 639 €	0 €
CRD (subv. Enseignement artistique Etat, Dptmt)	85 000 €	85 000 €	86 000 €	86 000 €	86 000 €	86 500 €
Aires d'accueil des GdV (CAF)	149 532 €	156 784 €	114 012 €	130 504 €	122 885 €	122 677 €
Déchets - éco organismes	1 473 200 €	1 423 270 €	2 055 824 €	1 824 140 €	1 560 199 €	1 864 584 €
Mécénat - Enseignement supérieur	0 €	0 €	0 €	0 €	210 000 €	210 000 €
TOTAL	1 930 436 €	1 872 074 €	2 665 847 €	2 237 414 €	2 414 814 €	2 627 558 €

A noter l'importance des montants versés par les éco-organismes avec une moyenne annuelle de 1,700 M€. Ces structures collectent des financements auprès de filières productrices de déchets et apportent un concours financier aux collectivités en charge de la compétence déchets, sur des projets spécifiques de recyclage et d'économie circulaire. Il y a peu de visibilité sur le niveau de valorisation et la temporalité de ce type d'encaissements.

Enfin, il convient de noter la politique proactive de la collectivité en matière de mécénat auprès des structures mutualistes du territoire. Ainsi, depuis 2023, un partenariat a été contracté avec la Maif, la Maaf et Groupama marquant l'engagement de ces structures au financement de la politique globale d'enseignement supérieur.

2.2.2 Des dépenses de fonctionnement courantes marquées par un fort taux de rigidité et nécessitant un pilotage rigoureux : 89,296 M€ (+3,90%)

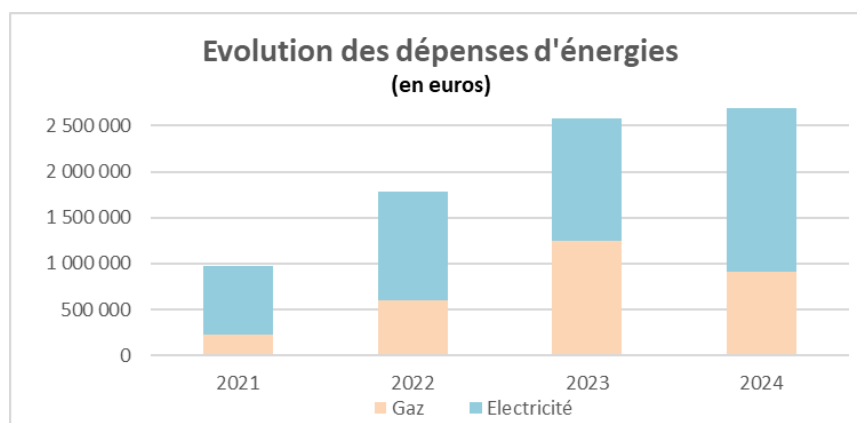
Parmi les augmentations 2024, on peut citer l'impact de certains coûts d'exploitation des Ordures Ménagères (OM) pour 0,625 M€ (dont 0,263 M€ pour le traitement et 0,134 M€ pour la prévention), les coûts d'entretien des bâtiments pour 0,411 M€ liés notamment au nouveau marché d'assurance et aux taxes foncières ou encore les charges de personnel avec l'impact des revalorisations réglementaires (point d'indice, SMIC, mesures catégorielles).

2.2.2.1 Des charges à caractère général (chapitre 011) : 24,115 M€ (+5,49% par rapport à 2023, soit +1,256 M€)

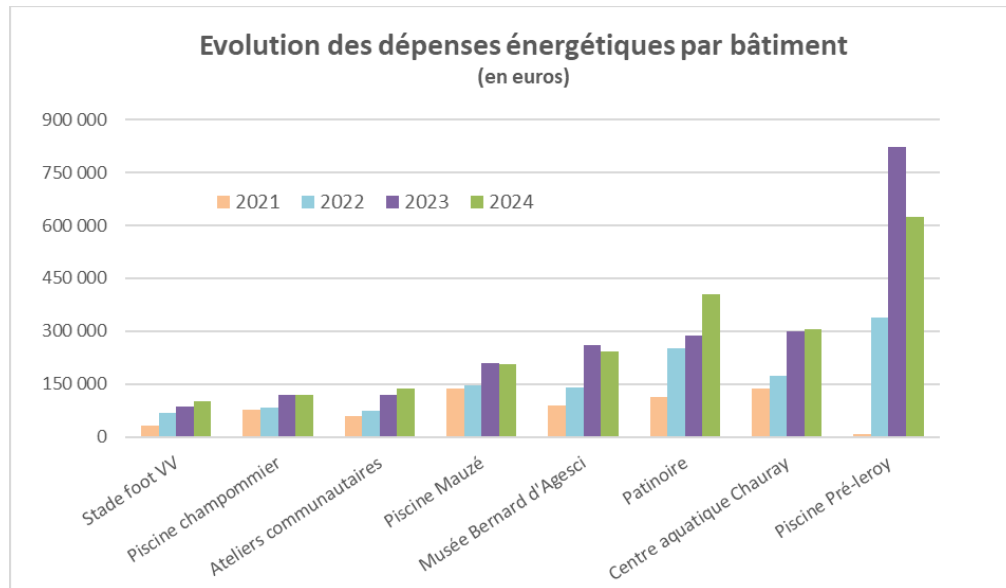
Les fournitures et prestations de services, imputées sur ce chapitre budgétaire, concourent à la mise en œuvre des missions de la CAN. Sont présentés ci-après les grands types de dépenses de ce chapitre pour lesquels une forte pression est apparue en 2024.

- Des coûts d'énergies stabilisés en 2024 (2,693 M€ contre 2,585 M€ en 2023) mais multipliés par 2,7 depuis 2021 (0,976 M€ au CA 2021)

L'Agglomération supporte pour la 3^{ème} année consécutive de fortes dépenses en énergie pour assurer la continuité de ses services publics.



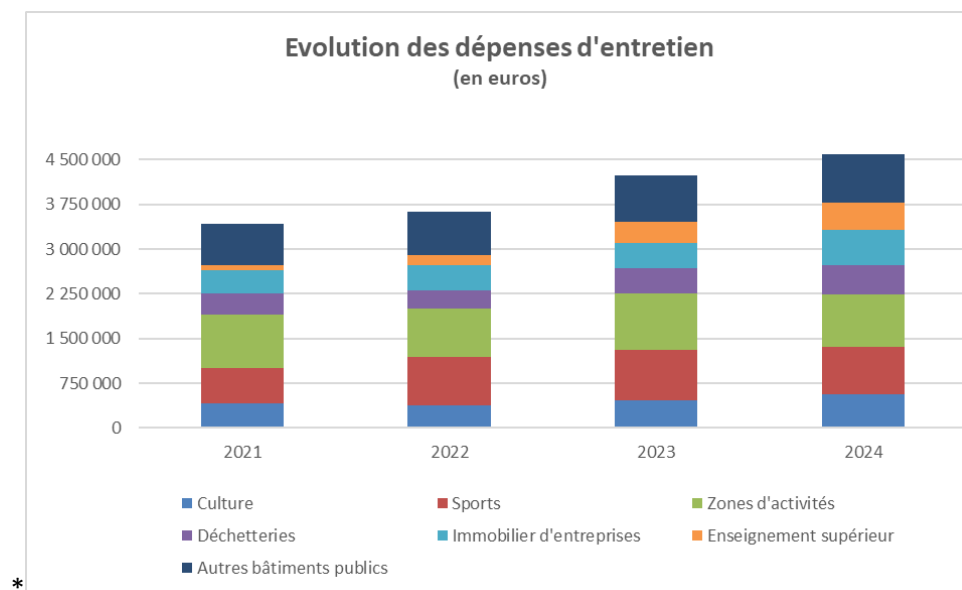
Cette évolution s'explique principalement par une atténuation du bouclier tarifaire avec un retour de la TICFE à 21€/MWh (impact estimé sur la facture électrique de l'ordre de +0,100 M€) et une nouvelle tarification répartissant différemment les tarifs heures pleines/heures creuses.



S'agissant de la piscine Pré-Leroy, l'essentiel du coût énergétique est lié au gaz, les nouveaux tarifs ont connu une hausse significative en 2023, avec une baisse contractuelle prévue et constatée en 2024. S'agissant de la patinoire, ce bâtiment est plus largement impacté par le coût de l'électricité. Les tarifs électriques de ce dernier ont fortement augmenté entre 2023 et 2024 notamment sur les heures pleine en hiver et les heures de pointe.

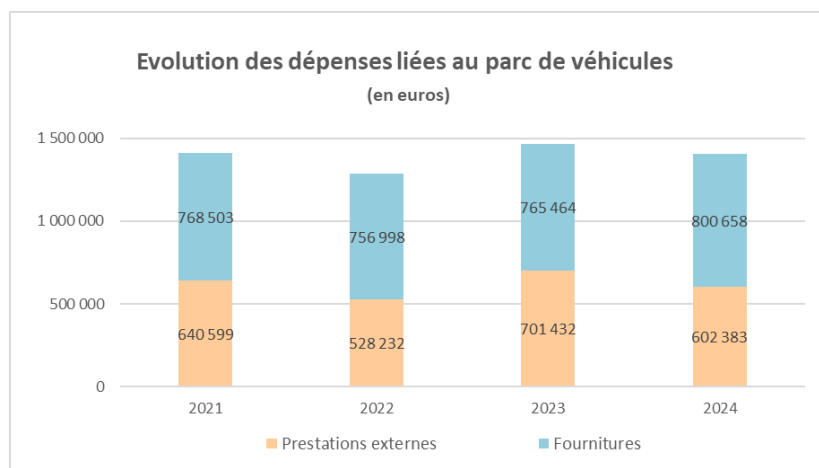
- Des charges d'entretien du patrimoine corrélées à l'évolution bâtiminaire et à son utilisation (4,596 M€, en progression de 0,367 M€)

La détention d'un patrimoine implique la mise en œuvre d'un entretien et d'une maintenance réguliers. Ces dépenses, indispensables pour garantir un service public de qualité, doivent être calibrées de manière équilibrée. Elles sont principalement influencées par l'extension du parc immobilier et par l'évolution des normes réglementaires.



- Une gestion mutualisée du service commun des ateliers mécaniques (1,403 M€ en diminution de 0,064 M€)

Le coût global d'entretien des véhicules et matériels représente 1,403 M€. Le coût des charges afférentes aux activités CAN s'établit à 0,981 M€ (contre 1,034 M€ en 2023) et celles relatives à la Ville de Niort est passée à 0,422 M€ (contre 0,433 M€ en 2023).



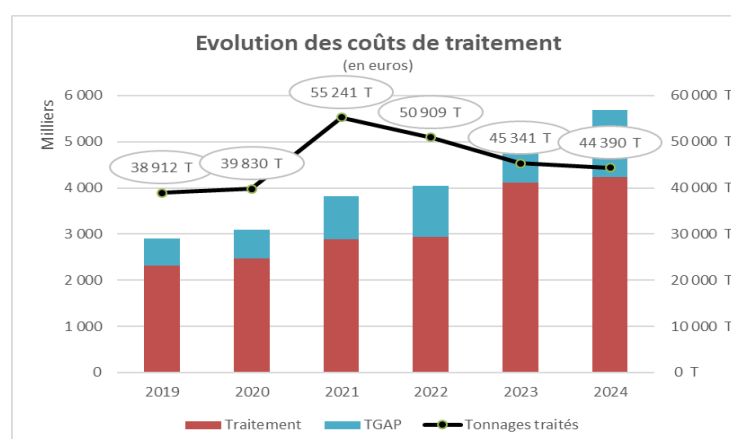
D'une année à l'autre, le coût de l'entretien des véhicules peut varier selon la vétusté du parc, les préconisations des constructeurs et les aléas de pannes onéreuses sur matériels spécifiques (camion-benne, surfaceuse, cribleurs...).

- Des coûts de gestion des déchets ménagers en augmentation (8,006 M€ en progression de 0,436 M€ par rapport à 2023)

La CAN organise et procède à la collecte en régie de l'ensemble des ordures ménagères. Ce poste de dépenses est donc surtout impactant en matière de dépenses de personnel (chapitre 012), non pris en compte dans les coûts évoqués.

En revanche, après la collecte, des prestations externalisées prennent le relais pour le transport, le tri, et le traitement. Ces charges représentent 8,006 M€ en 2024 contre 7,570 M€ en 2023. Cette augmentation est notamment due à la Taxe Générale sur les Activités Polluantes dont le montant est passé de 51€ HT à 58€ HT la tonne au 1^{er} janvier 2024, soit une augmentation de +13,3%, impactant ainsi le budget d'environ + 0,155 M€. L'année 2025 devrait être la dernière année de progression de la TGAP.

La mise en place du contrôle d'accès des déchetteries courant 2022 et du tri sélectif sur les communes ex-CCPC au second semestre 2024 a concouru à réduire les tonnages traités (tout type de flux confondus) et à éviter des charges de traitement complémentaires.



Focus sur l’annexe obligatoire jointe au CFU « Etat de la répartition de la TEOM » (partie IV D11.1 et D11.2) :

Il faut noter que sur 2024 **les dépenses réelles de fonctionnement ont évolué de +1,295 M€ par rapport à 2023** (21,006 M€ contre 19,711 M€). Ceci s’explique en raison des hausses de coût liées aux prestations de traitement +0,263 M€ (TGAP comprise), des prestations de tri +0,124 M€, de prévention +0,134 M€. Il faut souligner les frais d’entretien des déchetteries +0,050 M€. Les charges de personnel sont aussi impactées (point d’indice 2023 en année pleine ; équipes de déploiement des bacs jaunes sur l’ex-CCPC ; prime pouvoir d’achat) avec +0,658 M€.

Parallèlement, **les recettes réelles de fonctionnement ont évolué de +1,550 M€** avec la dynamique de la TEOM liée à la revalorisation des bases de 3,9% (coefficient réglementaire) qui a connu une progression de +0,813 M€. Les recettes de valorisation des déchets sont en augmentation (+0,150 M€) ainsi que les éco-organismes +0,304 M€).

Ainsi, **l’autofinancement brut de cette politique s’est élevé à 2,370 M€ en 2024 contre 2,115 M€ en 2023**. Le maintien du niveau d’autofinancement ne doit pas occulter les réformes nécessaires à la réduction des tonnages et aux circuits de collecte afin de préserver une capacité d’investissement permettant de couvrir les besoins de renouvellement en matériels notamment.

En 2024, le niveau d’investissement atteint 3,905 M€ contre 2,348 M€ en 2023.

- Les autres grands postes (3,174M€) :

Il est décrit ci-dessous les autres principaux domaines d’activités de l’exercice 2024 impactant le chapitre 011 :

- La contribution eaux pluviales d’un montant de 0,498 M€ représente la part versée au budget assainissement, soit 3,5€/habitant, afin que les équipes de cette Direction assurent l’entretien des réseaux. Ce montant intègre également le remboursement de la maîtrise d’œuvre assurée par cette Direction représentant 5% des travaux d’investissement réalisés en N-1. La particularité de la compétence « Eaux pluviales » est d’être rattachée au budget principal mais gérée techniquement par la Direction Assainissement.
- Le système informatique et les télécommunications est géré de manière mutualisée (Ville de Niort/CAN) en regroupant l’ensemble des crédits d’entretien et de maintenance du parc informatique et des logiciels. La part des dépenses consacrées à l’activité Ville fait l’objet d’un remboursement via un prélèvement sur l’attribution de compensation. La dépense informatique est soumise à de fortes contraintes liées aux politiques tarifaires de plus en plus unilatérales des différents éditeurs.
- La filière numérique (0,424 M€, contre 0,384 M€ en 2023) regroupe les évènements (ex : salon INNN ; Hackathon) et l’animation autour de la promotion de la filière numérique sur notre territoire (ex. : Partenariat SPN ; Start-up toi-même).

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Contribution eaux pluviales	586 942	576 401	593 855	490 627	544 940	497 687
Livres et jeux médiathèques	229 661	244 367	210 771	215 589	203 981	209 547
Système informatique	1 244 977	1 345 435	1 262 361	1 419 203	1 465 300	1 658 409
Frais de télécommunication	729 022	744 659	690 948	471 645	429 067	384 238
Filière numérique	476 265	163 978	88 482	435 298	384 463	423 976
	3 266 868	3 074 839	2 846 416	3 032 361	3 027 752	3 173 857

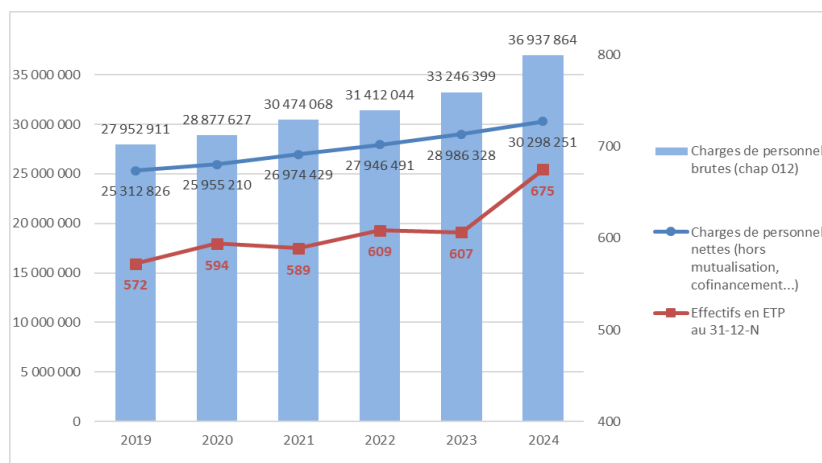
2.2.2.2 Des charges de personnel (chapitre 012) en progression liées aux évolutions réglementaires et aux mutualisations (compensées par un prélèvement sur AC) : **36,938 M€** (soit +3,691 M€)

La trajectoire de la masse salariale de l'année 2024 est à analyser à l'aune de plusieurs facteurs exogènes et endogènes : les hausses réglementaires, les décisions de politique RH et les effets de la mutualisation entre la CAN et la Ville de Niort. Au 1^{er} janvier 2024, la mutualisation de la direction des ressources humaines et de certaines fonctions de direction (développement durable, optimisation du patrimoine et de sa transition énergétique) a ainsi eu une incidence sur les effectifs et la dépense RH. Cet élément explique à lui seul l'évolution mécanique des effectifs. Ainsi, au 31 décembre 2024, la CAN comptabiliserait 675 ETP sur emplois permanents avec une variation sur deux exercices, liée à la politique de titularisations d'agents contractuels (+25, principalement au sein du service collecte déchets, avec baisse concomitante des emplois non permanents liés) et surtout au transfert des agents de la DRH mutualisée (+41). Dans le chapitre 012, la DRH mutualisée représente un montant de 3,4 M€, avec un remboursement de la Ville de Niort de l'ordre de 1,9 M€.

Parallèlement, les charges de personnel ont connu une progression liée aux facteurs suivants :

- Les évolutions liées au Glissement-vieillesse-technicité,
- Les effets en année pleine des revalorisations nationales décidées en 2023 et pour partie effectives au 1^{er} janvier 2024 (augmentation du point d'indice, attribution générale de 5 points d'indices, mesures catégorielles) soit **0,735 M€**,
- De la majoration du taux de cotisation retraite (0.175M€) compensée par la baisse de la cotisation maladie,
- Des besoins de renforts liés au déploiement des bacs de tri sur les communes de Plaine de Courance (0,136 M€),
- Des mouvements de personnel liés aux recrutements sur 2024 sur des postes vacants en 2023 (0,381 M€)
- La décision des élus communautaire d'octroyer la prime de pouvoir d'achats aux agents (pour un montant individuel correspondant à la moitié des barèmes maximums), soit 0,165 M€.

Au total la dépense du chapitre 012 augmente de 3,691 M€ entre les deux exercices. Cette hausse est compensée partiellement par le remboursement de la Ville de Niort par minoration d'attribution de compensation (2,074M€). Si on devait comparer la dépense, en intégrant le changement de périmètre décrit supra mais également l'ensemble des remboursements liés à la masse salariale (cofinancement, AC...), **le coût net s'établit à 30,298 M€³, soit une augmentation de 4,53%**, correspondant principalement aux augmentations gouvernementales.



³ Cette minoration tient compte des subventions obtenues finançant une partie des postes et des réductions d'attribution de compensation qui peuvent avoir lieu lors des transferts ou des mutualisations.

Pour l'information transparente de l'assemblée, le tableau ci-dessus présente les évolutions des effectifs et de la dépense (CA 2023/ CA 2024) et présente les données en matière de coût des mutualisations.

	CA 2023	CA 2024
Effectifs rémunérés au 31/12 (hors contractuels non permanents)	662	706
ETP	615,92	662,5
Chapitre 012	33 246 399	36 937 864
Dont coût RH des mutualisations	4 560 506	8 352 051
Montant total du remboursement Ville	2 424 393	4 474 987
Détails des différentes mutualisation		
DRH		3 400 789
Pour mémoire, montant du remboursement		1 901 581
Directeur OPTIBAT		80 744
Pour mémoire, montant du remboursement		40 372
Directeur PLANETE		40 945
Pour mémoire, montant du remboursement		20 473
DSI	2 060 767	2 173 225
Pour mémoire, montant du remboursement	1 154 030	1 195 274
Com externe	824 792	788 418
Pour mémoire, montant du remboursement	437 140	417 862
DG	665 061	758 395
Pour mémoire, montant du remboursement	328 280	344 657
Direction de la transformation	746 330	800 475
Pour mémoire, montant du remboursement	373 165	400 238
Secrétariat DG	263 556	309 061
Pour mémoire, montant du remboursement	131 778	154 531
Garage		

2.2.2.3 Des « reversements de fiscalité » relevant des « atténuations de produits » impactés par les remboursements de mutualisations (chapitre 014) : **18,447 M€** (-10,37% par rapport à 2023, soit -2,135 M€)

Ce chapitre budgétaire est structurellement d'une grande rigidité. Il représente des dépenses obligatoires pesant sur les charges de fonctionnement de notre Agglomération (20% des dépenses de fonctionnement). Avant la mise en place du financement de la mutualisation par un prélèvement sur l'Attribution de compensation de la Commune de Niort, cette dépense représentait 35% des dépenses réelles totales.

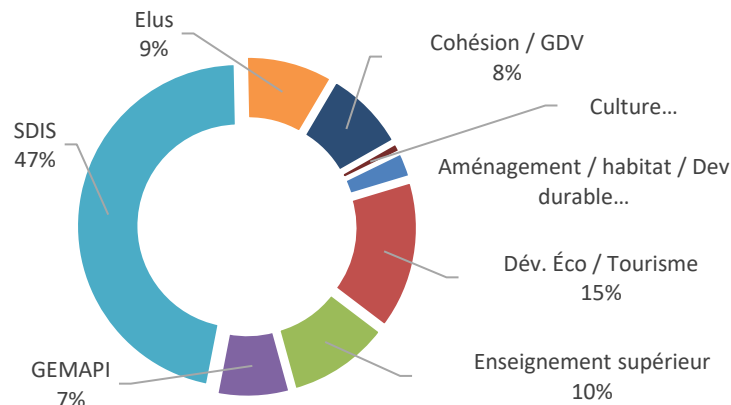
Les évolutions dans les principaux domaines sont les suivantes :

- Les attributions de compensation versées aux communes résultant des transferts de compétences (**13,155 M€ en 2024**) réajustées des nouvelles mutualisations avec la Ville de Niort. Pour rappel, depuis le 1^{er} janvier 2022, les remboursements de charges relevant des mutualisations sont prélevés sur l'attribution de compensation, représentant un prélèvement sur l'AC de la Ville de Niort d'un montant de **6,831 M€ pour 2024**.
- La réforme de 2010 supprimant la taxe professionnelle a institué un mécanisme de garantie avec le Fonds national de garantie des ressources individuelles (FNGIR). L'objectif était que chaque collectivité dispose d'un montant de ressources au moins égal à celui perçu avant la réforme. Selon le cas, la collectivité est prélevée au titre du FNGIR ou bien bénéficiaire du fonds (lorsque ces ressources après réforme sont inférieures à celles antérieurement). Pour la CAN, c'est un prélèvement de **4,131 M€ qui est figé chaque année**.
- Un reversement auprès de l'Office de Tourisme de la fiscalité encaissée sur la taxe de séjour est effectué chaque année. En 2024, il s'agit d'un reversement de **0,581 M€** contre 0,543 M€ en 2023.
- Un reversement de trop perçu de fraction de TVA au titre de l'année antérieure pour **0,310 M€**.

- Le dernier composant de ce chapitre est le reversement au titre du fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC) passant de 0,281 M€ à **0,268 M€ en 2024**. La CAN est désormais seulement contributrice au FPIC (comme les communes).

2.2.2.4 Des montants de subventions et participations stabilisés mais sous contraintes externes (chapitre 65) : **8,588 M€** (+8,32% par rapport à 2023, soit +0,660 M€)

Le chapitre 65 globalise l'ensemble des fonds de concours en fonctionnement apportés auprès des partenaires de la CAN, mais également les indemnités des élus.



Ce chapitre est en augmentation sur 2024 (+ 0,660 M€) lié notamment à la hausse du contingent SDIS versé par la CAN qui est passé de 3,811 M€ à 3,973 M€ soit une progression de 0,162 M€, à la participation GEMAPI (+0,181 M€), et aux subventions à l'enseignement supérieur (+0,318 M€) la nouvelle structure d'accueil ENSAM.

Dans le tableau ci-dessous, il est ainsi recensé les dépenses de fonctionnement en matière d'enseignement supérieur.

	Montants 2019	Montants 2020	Montants 2021	Montants 2022	Montants 2023	Montants 2024
Charges de structures des bâtiments d'accueil	0 €	2 877 €	96 565 €	176 968 €	367 777 €	454 112 €
Animation dont salon de l'étudiant	84 918 €	84 604 €	99 721 €	100 494 €	85 719 €	83 710 €
Subventions Université de Poitiers	600 000 €	600 000 €	600 000 €	480 000 €	120 000 €	480 000 €
Subvention Université de la Rochelle	0 €	250 000 €	200 000 €	140 000 €	260 000 €	200 000 €
Subvention CNAM	0 €	35 250 €	30 188 €	-5 063 €	51 750 €	0 €
Subvention IFPASS	0 €	0 €	52 350 €	58 200 €	58 200 €	58 200 €
Subvention ENSAM	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	70 000 €
Subvention fondation PUN	20 000 €	20 000 €	20 000 €	0 €	0 €	0 €
Subvention association AURA	2 500 €	2 500 €	0 €	2 500 €	2 500 €	2 500 €
TOTAL	707 418 €	995 231 €	1 098 824 €	953 100 €	945 946 €	1 348 522 €

2.2.3 Une section d'investissement au service du développement territorial et de l'attractivité : **29,945 M€**

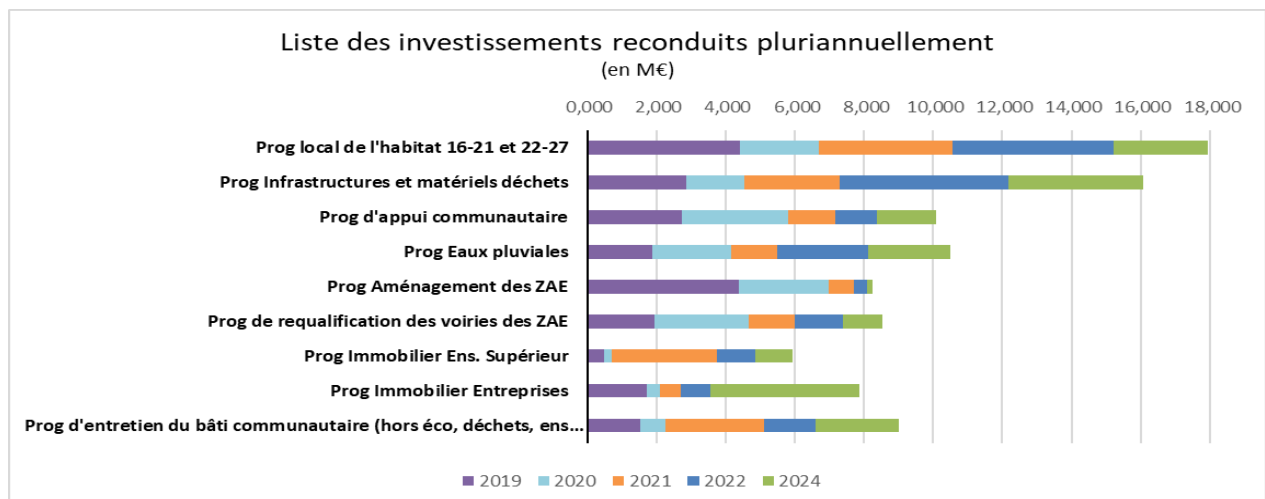
La CAN poursuit ses investissements en distinguant les aides aux territoires dans le cadre de sa politique de fonds de concours (PLH ; PACT...) pour 4,468 M€, les projets portés en propre sous sa maîtrise d'ouvrage pour 24,476 M€ et l'externalisation auprès de certains partenaires (prise de capital au sein de la SEMIE d'1 M€).

2.2.3.1 Des investissements diversifiés au service du territoire

Les grands domaines de dépenses d'équipements 2024 relèvent :

- De l'accompagnement des investissements communaux pour **1,698 M€** (PACT)
- Du soutien à l'habitat (PLH 2016-2021 et 2022-2027) pour **2,733 M€**
- De l'aménagement des déchetteries et des matériels dédiés pour **3,905 M€**
- Du traitement des eaux pluviales dans les communes pour **2,388 M€**
- De la requalification des voiries de ZAE pour **1,143 M€**
- Des équipements informatiques (matériels ; réseaux ; applications) pour **1,880 M€**
- De réhabilitation de locaux destinés à l'enseignement supérieur pour **1,082 M€**
- De la réhabilitation des accès gare pour le compte de la Ville d'un montant de **3,765 M€** (compte tenu de la création d'un nouveau Pôle d'échange multimodal -PEM- financé sur le budget Mobilité) avec un remboursement Ville de 2,000 M€ en 2024 sur les espaces publics qui lui incombent.

Ci-dessous, le graphique met en perspective la dimension pluriannuelle de certains investissements récurrents depuis 2019 :



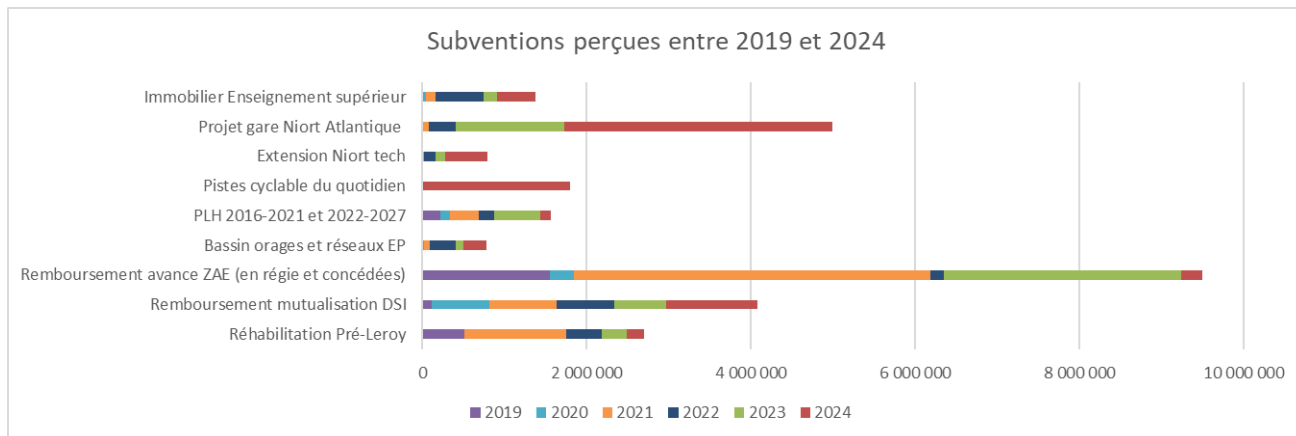
2.2.3.2 Des recettes réelles d'investissement dynamiques

Il est à noter une nouvelle recette depuis 2023 liée aux reversements communaux de la part de la Taxe d'aménagement générée sur les ZAE ou provenant de projets cofinancés par l'Agglomération pour un montant de **0,306 M€** sur 2024.

Répartition de la Taxe d'aménagement issue des ZAE de la CAN			
Communes ayant instauré le partage pour la TA 2023	AIFFRES	PA Bâtipolis	2 530,73 €
	BEAUVOIR-SUR-NIORT	ZAE Les Petits Affranchimens	3 107,88 €
		ZAE Le Pas David	438,44 €
		Sous-Total	3 546,32 €
	ECHIRE	PA Le Luc / Les Carreaux	12 998,97 €
		Maison du Beurre à Echiré	481,12 €
		Sous-Total	13 480,09 €
	FRONTENAY-ROHAN-ROHAN	ZAE La Cielles	7 464,15 €
	NIORT ¹	PA Pierre Mendès-France	132 811,68 €
		PA Saint-Liguaire	80 472,17 €
		PA Saint-Florent	40 271,49 €
		PA Les Portes du Marais	4 390,22 €
		ZAE Route de Parthenay	1 018,50 €
		Sous-Total¹	258 964,06 €
	SAINT-GELAIS	PA Le Luc / Les Carreaux	3 258,23 €
	SAINT-MAXIRE	ZAE L'Abbaye	582,00 €
	SAINT-SYMPHORIEN	PA Les Pierrailleuses	15 719,82 €
	VILLIERS-EN-PLAINE	ZAE Les Grandes Versennes	215,34 €
	Montant total de TA issue des ZAE à reverser à la CAN		305 760,74 €

Le FCTVA représente une autre recette récurrente et significative dans le budget principal avec un montant 2024 de **2,392 M€**. Il faut préciser qu'avec l'automatisation du traitement de cette recette au sein de l'Etat, les versements sont plus réguliers et encaissés à l'issue de chaque trimestre.

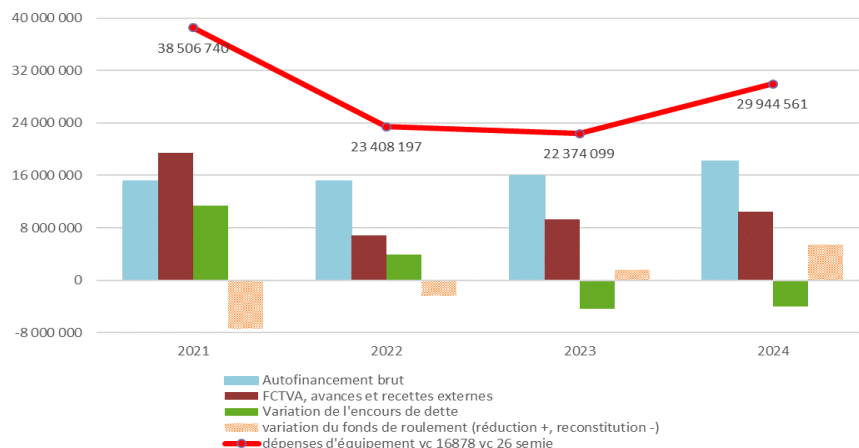
Les autres principales recettes proviennent des subventions d'équipement perçues pour un montant de **5,781 M€** en 2024 (hors versement Ville sur le Pôle gare qui n'est pas une subvention en tant que telle). Ces dernières dépendent de la typologie des investissements et des règlements d'obtention et de versement. Leurs encaissements restent corrélés au rythme de notre programmation effective.



Enfin, au gré des cessions des terrains sur les ZAE, le produit de vente est reversé au budget principal au titre des avances que ce dernier a consenti pour le financement des aménagements. C'est un montant de **0,255 M€** qui a été remboursé. Le solde de ces dernières représente tout de même 19,4 M€ au 31/12/2024

2.2.4 Un mode diversifié de financement des investissements

Les sources de financement de la section d'investissement d'une collectivité sont diverses : l'autofinancement, l'emprunt, les subventions d'investissement perçues, les cessions d'actifs, les résultats constitués (excédents...). Aussi, l'analyse du mode de financement des dépenses d'équipements permet de mesurer les choix adoptés par la collectivité.



L'analyse du graphique montre que l'autofinancement de l'année concourt au financement des investissements pour un montant de 18,111 M€ (à hauteur de 62,6%). Il faut y ajouter :

- les recettes de FCTVA (2,392 M€) et de subventions (5,246 M€) notamment sur les projets de pistes cyclables du quotidien (1,800 M€), l'extension de Niort-Tech (0,508 M€), les bassins d'orages et le renouvellement des réseaux d'EP (0,281 M€), le remboursement des dépenses informatiques fait pour le compte de la Ville de Niort (1,109 M€)
- la consommation d'une partie des excédents antérieurs pour 4,431 M€

2.2.5 Le recours aux Autorisations de programme/Crédits de paiement à des fins de lisibilité politique

La CAN a adopté depuis 2015 des autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) permettant de planifier la mise en œuvre pluriannuelle des investissements. Elles engagent la collectivité sur la période adoptée par le Conseil d'Agglomération en inscrivant les crédits au rythme de la programmation technique.

Ce dispositif permet, d'une part, de faciliter l'arbitrage des élus en les éclairant sur la visibilité pluriannuelle des crédits affectés à la réalisation d'un projet, et, d'autre part, de limiter leur mobilisation prématurée.

En 2024, les échéanciers des 13 autorisations de programmes en cours se répartissent de la manière suivante. Ces dernières couvrent les principaux projets de l'Agglomération.

			Échéancier des crédits de paiements										
Libellé des opérations	Durée des engagements	Montant de l'AP en M€	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	TOTAL RÉALISÉ	
Programme local de l'habitat 16-21	2016-2021	24,500	0,148	1,979	2,622	4,413	2,273	3,866	4,169	1,861	1,039	22,370	
Programme local de l'habitat 22-27	2022-2027	16,500							0,488	0,855	1,694	3,037	
Piscine Pré-Leroy	2017-2021	22,500		0,215	1,200	2,335	6,351	10,479	0,907	0,496	0,006	21,988	
Prog d'Appui Communautaire au Territoire n°1	2017-2021	6,000		1,104	1,051	1,761	1,311	0,576	0,090	0,081	0,000	5,976	
Prog d'Appui Communautaire au Territoire n°2	2018-2020	6,000			0,653	0,970	1,757	0,809	0,643	0,734	0,111	5,678	
Prog d'Appui Communautaire au Territoire n°3	2022-2024	6,000							0,472	1,182	1,586	3,240	
Immobilier d'enseignement supérieur	2021-2028	27,500						2,791	0,855	2,976	0,787	7,409	
Extension de Niort Tech	2022-2027	13,000							0,278	0,584	2,331	3,193	
Projet Gare Niort Atlantique	2022-2025	9,900							0,219	3,476	3,765	7,460	
Eaux pluviales	2023-2025	7,300								1,500	2,388	3,888	
Réhabilitation énergétique et fonctionnelle du patrimoine communautaire	2023-2025	6,600								0,034	1,854	1,888	
Matériels et équipements pour une collecte optimisée des Déchets	2023-2025	6,500								0,379	0,537	0,916	
Pistes cyclables du quotidien	2023-2026	4,000								0,003	0,387	0,390	
		156,300	0,148	3,298	5,526	9,479	11,692	18,521	8,121	14,161	16,485	87,431	

ANALYSE FINANCIERE DES BUDGETS ANNEXES

La CAN dispose de cinq budgets annexes : Mobilités ; Assainissement ; Eau ; Energie renouvelable Zones Activités Economiques. Les quatre premiers budgets répondent à la qualification de Service Public Industriel et Commercial avec une norme budgétaire et comptable différente du Budget Principal (M4).

2.3 BUDGET ASSAINISSEMENT

Faits marquants : Stabilisation des volumes d'eau facturés en 2024 après une baisse en 2023.
 Forte augmentation des factures d'électricité (+0,469 M€ après une hausse de 0,482M€ en 2023).
 Mise en service du bassin tampon des Combes à Chauray.

Section de Fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	16 179 677,02	Dépenses	10 956 584,43
Recettes	16 779 077,72	Recettes	14 959 393,93
Résultat de l'exercice	599 400,70	Résultat de l'exercice	4 002 809,50
Résultat antérieur reporté	621 415,43	Résultat antérieur reporté	-904 838,15
Résultat cumulé	1 220 816,13	Résultat cumulé	3 097 971,35
		Soit un résultat global de clôture de :	
		4 318 787,48	

contre 2 910 677,09 en 2023

La mobilisation d'un emprunt de 2,4 M€ a participé à conforter l'excédent de clôture.

		2019	%	2020	%	2021	%	2022	%	2023	%	2024	%
Recettes Réelles Fonctionnement	(1)	14 180 192	3,78%	14 089 381	-0,64%	13 780 228	-2,19%	14 988 400	8,77%	14 277 115	-4,75%	14 603 265	2,28%
Dépenses Réelles Fonctionnement	(2)	8 497 624	1,44%	8 346 859	-1,77%	8 676 502	3,95%	9 249 755	6,61%	9 729 108	5,18%	10 142 135	4,25%
Autofinancement brut	(3) = (1) - (2)	5 682 568	7,49%	5 742 522	1,06%	5 103 725	-11,12%	5 738 645	12,44%	4 548 007	-20,75%	4 461 130	-1,91%
Remboursement capital dette	(4)	2 634 558	8,97%	2 569 176	-2,48%	2 599 542	1,18%	2 636 176	1,41%	2 689 135	2,01%	2 307 120	-14,21%
Autofinancement net	(5) = (3) - (4)	3 048 010	6,24%	3 173 346	4,11%	2 504 183	-21,09%	3 102 469	23,89%	1 858 871	-40,08%	2 154 010	15,88%
Recettes externes	(6)	3 107 786		4 314 714		3 332 905		2 670 356		3 308 024		3 060 435	
Avances remboursables	(7)	150		300		1 350		450		900		1 500	
Emprunts de l'année	(8)	0		83 600		0		2 000 000		0		2 400 000	
Opérations neutres de la dette	(9)	2 013 000		1 760 000		0		0		0		0	
Total Recettes Réelles Invest	(10) = (3) + (6) + (7) + (8) + (9)	10 803 504		11 901 136		8 437 980		10 409 451		7 856 931		9 923 065	
Dépenses d'équipements	(11)	7 900 149		3 620 186		4 883 307		7 590 079		8 540 366		6 206 855	
Autres dépenses	(12)					0		140		2 490		980	
Opérations neutres de la dette	(13)	2 013 000		1 760 000		0		0		0		0	
Total Dépenses Réelles Invest	(14) = (4) + (11) + (12) + (13)	12 547 707		7 949 362		7 482 849		10 226 395		11 231 992		8 514 955	
Résultat de l'exercice	(15) = (10) - (14)	-1 744 203		3 951 774		955 131		183 056		-3 375 061		1 408 110	
Résultats N-1 (1068, 001 et 002)	(16)	2 939 981		1 195 778		5 147 552		6 102 683		6 285 738		2 910 677	
Résultat de clôture	(17) = (15) + (16)	1 195 778		5 147 552		6 102 683		6 285 738		2 910 677		4 318 787	
Encours de dette		41 202 423		38 716 847		36 117 305		35 481 129		32 791 993		32 884 873	
Taux d'épargne brute	EB/RRF	40,07%		40,76%		37,04%		38,29%		31,86%		30,55%	
Taux d'épargne nette	EN/RRF	21,49%		22,52%		18,17%		20,70%		13,02%		14,75%	
Taux d'endettement	Encours/RRF	290,56%		274,79%		262,10%		236,72%		229,68%		225,19%	
Capacité de désendettement	Encours/EB	7,25		6,74		7,08		6,18		7,21		7,37	

L'autofinancement brut poursuit sa tendance baissière malgré une progression tarifaire. Cette diminution s'explique principalement par une dynamique du poste « énergie » (+29,21% d'électricité) et des dépenses de personnel (+10,24%).

2.3.1 Synthèse de la section de fonctionnement :

2.3.1.1 Les recettes réelles de fonctionnement

- o La redevance assainissement : **12,011 M€** (contre 11,567 M€ en 2023). Elle s’explique par la hausse des tarifs délibérés au Conseil de décembre 2023 (+5,3% pour l’abonnement notamment).

En complément de cette redevance, la CAN a encaissé la participation au financement de l’assainissement collectif (0,533 M€) et la redevance assainissement non collectif (0,141 M€)

- o Autres produits de gestion courante : **0,354M€** (contre 0,347 M€ en 2023). Il s'agit principalement de la majoration de la redevance pour les usagers non ou mal raccordés.
- o Reprise de provision : **0,121 M€**. Cette recette exceptionnelle est mobilisée afin de couvrir les admissions en non-valeur.

2.3.1.2 Les dépenses réelles de fonctionnement

- o Les charges à caractère général : **4,918 M€** (contre 4,467 M€ en 2023) soit +10,10%. Le coût des énergies est en forte augmentation (2,166 M€ en 2024 contre 1,718 M€ en 2023).
- o Les frais de personnel : **3,329 M€** (contre 3,020 M€ en 2023) soit +10,24%. 2024 est la première année pleine au cours de laquelle des agents (une quinzaine) ont été rémunérés sous statut de droit privé. L’application du droit privé s’est donc effectuée sur le seul périmètre des nouveaux recrutés. Le reste des augmentations est lié aux effets en année pleine des revalorisations nationales (point d’indice, etc.).
- o Les charges de gestion courante : **0,122 M€** (contre 0,394 M€ en 2023). Concerne les admissions en non-valeur au titre des impayés antérieurs. Le montant beaucoup plus important en 2023 était dû à l’apurement des impayés des années 2011 et 2012 (pas d’apurement effectué en 2024).

Il y a évidemment un point de vigilance dans ce domaine car le montant des restes à percevoir auprès des usagers au 31/12/2024 s’élève à 5,7 M€ (dont 3,5 M€ pour l’année en cours). C’est le travail de coordination de la collectivité avec la Trésorerie qui permet de limiter à terme ces impayés momentanés. Pour les situations de surendettement ou de liquidation d’entreprises, des admissions en non-valeur sont alors proposées par le Trésorier pour annuler le titre de recettes correspondant. Le montant des provisions constitué à fin 2024 s’élève à 1,075 M€.

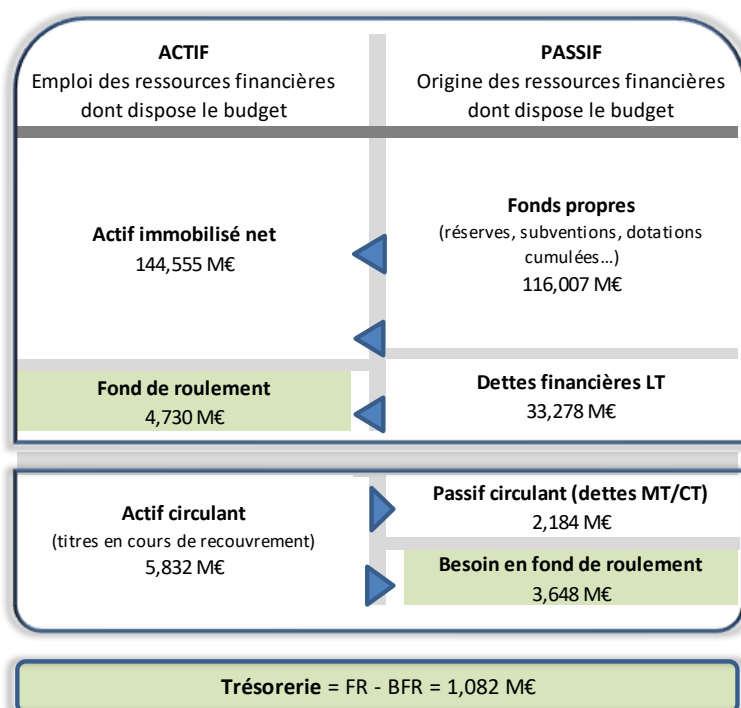
	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Admission en non valeur accordée par la CAN	143 147	92 687	95 382	345 661	374 608	121 397

2.3.2 Synthèse de la section d’investissement

- o Les dépenses d’équipements : **6,207 M€** (contre 8,540 M€ en 2023). Les travaux sur les différentes STEP et bassins tampon de STEP ont représenté 1,1M€. Les renouvellements et travaux sur réseaux se sont élevés à 3,297 M€.
- o Les recettes réelles d’investissement (hors affectation du résultat de l’année précédente) : **5,462 M€** (contre 3,308 M€ en 2023). Ce montant intègre un emprunt de 2,400 M€ auprès de la CDC sur 30 ans au taux du livret A +0,40%, des subventions Agence de l’eau (1,833 M€), du Département (0,132 M€), de l’Etat (DSIL TESP Mauzé pour 0,084 M€), du FCVTA pour 1,011 M€.

L’autofinancement concourt à équilibrer le différentiel entre les dépenses et les recettes propres de la section d’investissement.

2.3.3 Bilan patrimonial



Le fonds de roulement couvre le besoin en fond de roulement permettant de dégager une trésorerie positive de 1,082 M€ (contre 1,139 M€ au 31/12/2023).

Toutefois, ce besoin en fonds de roulement est positif, indiquant un besoin de financement externe pour les opérations de court terme, notamment en raison du délai de paiement des usagers.

2.4 BUDGET EAU POTABLE (SEV)

Faits marquants : Le création et le recours à la SPL « Société des Eaux du Niortais » à partir du 1/05/2024 pour assurer l'exploitation de l'eau potable. Également, il faut souligner l'impact du coût de l'électricité avec +146 000 €, soit +25%. Un recours à l'emprunt à hauteur de 2,7 M€ auprès de la Banque des territoires.

Section de Fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	14 982 339,52	Dépenses	6 505 619,69
Recettes	15 012 777,94	Recettes	10 582 011,50
Résultat de l'exercice	30 438,42	Résultat de l'exercice	4 076 391,81
Résultat antérieur reporté	954 956,72	Résultat antérieur reporté	-2 027 677,26
Résultat cumulé	985 395,14	Résultat cumulé	2 048 714,55
		Soit un résultat global de clôture de :	
		3 034 109,69	

contre 2 696 543,33 en 2023

Le tableau suivant présente les principaux indicateurs financiers du budget. Les informations antérieures à 2022 ne tiennent compte que du seul budget SEV. En effet, au 01/01/2022, la gestion de l'activité Eau du territoire de la Courance a été intégrée dans ce budget (à l'issue de la fin de la DSP avec la SAUR).

		2019	%	2020	%	2021	%	2022	%	2023	%	2024	%
Recettes Réelles Fonctionnement	(1)	10 899 104	2,43%	11 116 509	1,99%	10 618 547	-4,48%	14 007 246	31,91%	14 729 505	5,16%	14 565 114	-1,12%
Dépenses Réelles Fonctionnement	(2)	8 034 036	-2,20%	7 174 794	-10,70%	7 731 189	7,75%	9 563 206	23,70%	10 830 526	13,25%	11 933 267	10,18%
Autofinancement brut	(3) = (1) - (2)	2 865 068	18,09%	3 941 716	37,58%	2 887 358	-26,75%	4 444 041	53,91%	3 898 979	-12,26%	2 631 847	-32,50%
Remboursement capital dette	(4)	1 126 102	6,13%	1 054 810	-6,33%	1 135 539	7,65%	1 264 898	11,39%	1 335 080	5,55%	1 354 177	1,43%
Autofinancement net	(5) = (3) - (4)	1 738 967	27,38%	2 886 906	66,01%	1 751 819	-39,32%	3 179 143	81,48%	2 563 899	-19,35%	1 277 671	-50,17%
Recettes externes	(6)	453 151		401 443		13 707		111 037		365 300		1 059 775	
Avances remboursables	(7)									0		0	
Emprunts de l'année	(8)	2 000 000		2 000 000				2 000 000		0		2 700 000	
Opérations neutres de la dette	(9)									0		0	
Total Recettes Réelles Invest	(10) = (3) + (6) + (7) + (8) + (9)	5 318 219		6 343 159		2 901 065		6 555 077		4 264 279		6 391 622	
Dépenses d'équipements	(11)	4 486 826		2 468 657		3 024 723		2 832 511		5 464 395		4 699 879	
Autres dépenses	(12)	13 707								0		0	
Opérations neutres de la dette	(13)									0		0	
Total Dépenses Réelles Invest	(14) = (4) + (11) + (12) + (13)	5 626 634		3 523 468		4 160 263		4 097 409		6 799 475		6 054 056	
Résultat de l'exercice	(15) = (10) - (14)	-308 415		2 819 691		-1 259 198		2 457 668		-2 535 196		337 566	
Résultats N-1 (1068, 001 et 002)	(16)	1 343 736		1 035 320		3 855 012		2 595 814		5 231 739		2 696 543	
Résultats N-1 (Eau DSP)								178 257					
Résultat de clôture	(17) = (15) + (16)	1 035 320		3 855 012		2 595 814		5 231 739		2 696 543		3 034 110	
Encours de dette		13 186 366		14 131 556		12 996 016		14 886 914		13 551 833		14 897 657	
Taux d'épargne brute	EB/RRF	26,29%		35,46%		27,19%		31,73%		26,47%		18,07%	
Taux d'épargne nette	EN/RRF	15,96%		25,97%		16,50%		22,70%		17,41%		8,77%	
Taux d'endettement	Encours/RRF	120,99%		127,12%		122,39%		106,28%		92,00%		102,28%	
Capacité de désendettement	Encours/EB	4,60		3,59		4,50		3,35		3,48		5,66	

En termes d'analyse financière, l'autofinancement brut, dégagé par la gestion 2024 s'élève à 2,632 M€ contre 3,899 M€ en 2023. Cette diminution s'explique par la prestation forfaitaire que verse le budget annexe à la SPL intégrant le passage en contrats de droits privés des agents détachés, s'ajoutant aux dépenses énergétiques (+250 K€). Également, les recettes globales baissent de 164 K€, même si les produits des services ont progressé de 450 K€.

2.4.1 Synthèse de la section de fonctionnement :

2.4.1.1 Les recettes réelles de fonctionnement

- o La vente d'eau aux abonnés : 8,763 M€ (contre 8,467 M€ en 2023)
- o La location de compteurs : 2,372 M€ (contre 2,257 M€ en 2023)
- o le remboursement des charges de personnel : Il s'agit des remboursements effectués par la SPL auprès de l'Agglomération au titre de la part CNRACL des agents mis à sa disposition dont le coût incombe au budget CAN (0,248 M€)
- o La redevance pollution d'origine domestique : **1,300 M€** (contre 1,295 M€ en 2023)
- o La redevance modernisation des réseaux : 0,590 M€ (contre 0,588 M€ en 2023)

Ces deux dernières redevances prélevées sur l'usager sont reversées en N+1 auprès des Agences de l'eau.

2.4.1.2 Les dépenses réelles de fonctionnement

- o Les charges à caractère général : 7,202 M€ (contre 3,789 M€ en 2023). Il s'agit de la prise en charge, au 1er mai 2024, de contrat de prestation de la SPL pour 3,429 M€.
- o Les frais de personnel : 1,527 M€ (contre 3,494 M€ en 2023). Le personnel ayant basculé en SPL au 1er mai 2024 (hormis 3 agents), la prise en charge de leurs salaires s'effectue via le contrat de prestation de service au chap. 011.

La masse salariale restant correspond aux agents mis à disposition et aux charges CNRACL des agents détachés qui font par ailleurs l'objet d'un remboursement au chap. 013.

La masse salariale consolidée (SPL et RAF) s'est ainsi élevée à 4,477 M€ en 2024, soit + 0,983 M€.

- o Les versements à l'Agence de l'eau : 1,735 M€ (contre 1,885 M€ 2023)
- o Les charges de gestion courante : 0,106 M€ (contre 0,299 M€ en 2023). Concerne les admissions en non-valeur.

Il y a évidemment un point de vigilance dans ce domaine car le montant des restes à percevoir auprès des usagers au 31/12/2024 s'élève à 1,4 M€ (hors factures émises sur l'exercice 2024). C'est le travail de coordination de la collectivité avec la Trésorerie qui permet de limiter à terme ses impayés momentanés. Pour les situations de surendettement ou de liquidation d'entreprises, des admissions en non-valeur sont alors proposées par le Trésorier pour annuler le titre de recettes correspondant. Le montant des provisions constitué à fin 2024 s'élève à 0,918 M€.

2.4.2 Synthèse de la section d'investissement

- o Les dépenses d'équipements : **4,700 M€**
 - Le renouvellement ou les extensions de réseaux : **3,970 M€**
 - Le renouvellement du parc compteurs : **0,309 M€**
 - L'étude pour le développement d'outils de gestion des pollutions (BRGM) : **0,156 M€**
- o Les recettes réelles d'investissement (hors excédent capitalisé) : **3,760 M€**.
 - Une subvention agence de l'eau pour le programme « résilience » : **0,990 M€**.
 - Un emprunt de 2,700 M€ au taux du livret A + 040% sur 30 ans contractualisé auprès de la CDC

L'autofinancement concourt à équilibrer le différentiel entre les dépenses et les recettes propres de la section d'investissement.

2.4.3 Bilan patrimonial

ACTIF Emploi des ressources financières dont dispose le budget	PASSIF Origine des ressources financières dont dispose le budget
Actif immobilisé net 69,704 M€	Fonds propres (réserves, subventions, dotations cumulées...) 57,858 M€
Fond de roulement 3,126 M€	Dettes financières LT 14,972 M€
Actif circulant (titres en cours de recouvrement) 5,559 M€	Passif circulant (dettes MT/CT) 3,579 M€
	Besoin en fond de roulement 1,979 M€
Trésorerie = FR - BFR = 1,147 M€	

Le fonds de roulement généré principalement par un bon niveau de fonds propres et peu d'endettement couvre le besoin en fonds de roulement en dégageant une trésorerie positive de 1,147 M€ (contre 1,628 M€ au 31/12/2023).

Le besoin en fonds de roulement correspond à la somme nécessaire afin de faire face à ses dépenses d'exploitation. Le besoin en fonds de roulement positif indique un besoin de financement externe pour les opérations de court terme en raison des délais d'encaissement des recettes de factures d'eau principalement.

2.5 BUDGET MOBILITES

Faits marquants : Lancement du nouveau réseau en juillet 2024 avec renfort important de l'offre en secteur péri-urbain, accélération des travaux du futur centre d'exploitation des mobilités décarbonées et du PEM Gare Niort Atlantique et développement de l'offre de vélos en libre-service. Première année complète d'expérimentation de la mesure d'incitation au covoiturage et mise en œuvre du dispositif « Savoir Rouler A Vélo » dans les écoles de l'agglomération.

Section de Fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	22 709 236,78	Dépenses	8 521 285,41
Recettes	26 517 832,86	Recettes	5 424 885,16
Résultat de l'exercice	3 808 596,08	Résultat de l'exercice	-3 096 400,25
Résultat antérieur reporté	5 575 686,46	Résultat antérieur reporté	-1 668 537,42
Résultat cumulé	9 384 282,54	Résultat cumulé	-4 764 937,67
		Soit un résultat global de clôture de :	

contre 5 252 886,08 en 2023

Le résultat global de clôture (fonds de roulement) contribue en 2024 à financer l'objectif de décarbonation et d'amélioration des déplacements sur le territoire des mobilités (acquisition de vélos à assistance électrique et en libre-service, parkings relais, aires de covoiturage, rénovation/extension du dépôt bus, pôle d'échange multimodal de la gare).

Le budget Mobilités n'a pas de dette. En effet, les recettes propres (autofinancement, les subventions d'investissement, les résultats antérieurs) permettent de couvrir les dépenses d'investissement réalisées.

		2019	%	2020	%	2021	%	2022	%	2023	%	2024	%
Recettes Réelles Fonctionnement	(1)	19 404 772	11,97%	18 487 340	-4,73%	19 802 858	7,12%	19 632 128	-0,86%	22 751 165	15,89%	26 147 148	14,93%
Dépenses Réelles Fonctionnement	(2)	16 640 727	11,22%	16 815 243	1,05%	16 108 125	-4,21%	17 694 172	9,85%	20 666 239	16,80%	20 643 986	-0,11%
Autofinancement brut	(3) = (1) - (2)	2 764 045	16,69%	1 672 098	-39,51%	3 694 733	120,96%	1 937 956	-47,55%	2 084 926	7,58%	5 503 163	163,95%
Remboursement capital dette	(4)	0		0		0		0		0		0	
Autofinancement net	(5) = (3) - (4)	2 764 045	16,69%	1 672 098	-39,51%	3 694 733	120,96%	1 937 956	-47,55%	2 084 926	7,58%	5 503 163	163,95%
Recettes externes	(6)	450 989		135 383		755 706		582 854		780 318		1 852 404	
Avances remboursables	(7)	0		0		1 342 717		0		0		0	
Emprunts de l'année	(8)	0		0				0		0		0	
Opérations neutres de la dette	(9)	0		0		0		0		0		0	
Total Recettes Réelles Invest	(10) = (3) + (6) + (7) + (8) + (9)	3 215 034		1 807 480		5 793 156		2 520 810		2 865 243		7 355 566	
Dépenses d'équipements	(11)	1 211 459		1 745 680		688 750		3 350 685		8 576 090		7 854 836	
Autres dépenses	(12)	0		0		134 272		134 272		134 272		134 272	
Opérations neutres de la dette	(13)	0		0		0		0		0		0	
Total Dépenses Réelles Invest	(14) = (4) + (11) + (12) + (13)	1 211 459		1 745 680		823 021		3 484 957		8 710 361		7 989 107	
Résultat de l'exercice	(15) = (10) - (14)	2 003 575		61 801		4 970 134		-964 146		-5 845 118		-633 541	
Résultats N-1 (1068, 001 et 002)	(16)	5 026 640		7 030 215		7 092 015		12 062 150		11 098 004		5 252 886	
Résultat de clôture	(17) = (15) + (16)	7 030 215		7 092 015		12 062 150		11 098 004		5 252 886		4 619 345	
Encours de dette		0		0		0		0		0		0	
Taux d'épargne brute	EB/RRF	14,24%		9,04%		18,66%		9,87%		9,16%		21,05%	
Taux d'épargne nette	EN/RRF	14,24%		9,04%		18,66%		9,87%		9,16%		21,05%	
Taux d'endettement	Encours/RRF	0,00%		0,00%		0,00%		0,00%		0,00%		0,00%	
Capacité de désendettement	Encours/EB	0,00		0,00		0,00		0,00		0,00		0,00	

Les dépenses réelles de fonctionnement sont stables. La contribution au titre de la DSP tient compte de la levée de l'option n°1 à hauteur de 0,250 M€ intégrant notamment un renfort de l'offre péri-urbaine et des services Flex, l'expérimentation de deux nouvelles lignes Express et d'un service Flex le dimanche soir.

Les recettes réelles de fonctionnement augmentent de 14,93% du fait de relèvement à 1,25% du taux de versement mobilités s'appliquant en année pleine sur 2024.

2.5.1 Synthèse de la section de fonctionnement

2.5.1.1 Les recettes réelles de fonctionnement

- o Le versement mobilité : **23,419 M€** contre 20,002 M€ en 2023 (+17,09%).
- o Les dotations et participations : **1,798 M€** contre 1,846 M€ en 2023. Il s'agit de la convention de transfert avec la Région pour les prestations réalisées par la CAN pour les scolaires représentant un montant fixe de 1,522 M€, une part DGD reversée (0,117 M€), d'une participation de l'Etat au titre du fonds vert pour le covoiturage (0,120 M€), d'un cofinancement de l'Etat pour la mise en place du dispositif « savoir rouler à vélos » dans les écoles (0,035 M€).
- o La loyer du délégataire : **0,815M€**. Pour être assujetti à la TVA, la CAN devait appliquer un loyer pour l'usage des biens mis à disposition par la CAN. Ce dernier est calculé sur un montant représentant 50% de la dotation aux amortissements.

2.5.1.2 Les dépenses réelles de fonctionnement

- o Les charges à caractère général : **19,277 M€** (19,407 M€ en 2023, soit -0,67%). On retrouve principalement le coût de la DSP pour 15,889 M€ contre 15,727 M€ en 2023. S'ajoute la compensation tarifaire s'élevant à 2,190 M€ contre 2,602 M€ en 2023. Cette diminution de la DSP s'explique notamment par la réduction de l'inflation qui minore la contribution financière due au délégataire. Cette dernière dépend de la progression d'index tels que le carburant, les salaires, la maintenance des véhicules... et le nombre de voyages réalisés. Autre dépense récurrente, la contribution au Budget Principal (contrepartie des missions Ressources) pour 0,528 M€.

A noter également, l'enquête mobilité qui se prolongera sur 2025, visant à connaître les comportements de déplacement des habitants et qui permettra de faire un point d'étape sur les actions réalisées (0,161 M€).

- o Les frais de personnel : **0,407 M€** (0,402 M€ en 2023).
- o Les charges de gestion courante : **0,959 M€** contre 0,857 M€ en 2023. Il s'agit principalement de la convention d'affrètement avec la Région d'un montant de 0,688 M€ pour le transport des élèves relevant du territoire de la CAN à laquelle il faut ajouter un versement de 0,015 M€ au titre des élèves de Villiers-en-Plaine et Germond-Rouvre inscrits sur des collèges hors CAN (convention avec la région).

Au titre de l'équité tarifaire, la CAN prend également les abonnements SNCF des élèves pour un montant de 0,069 M€ versés directement à la SNCF et la prise en charge des élèves porteurs de handicaps auprès du Département pour un montant de 0,011 M€.

Enfin, la CAN adhère au Syndicat Nouvelle Aquitaine Mobilité pour 0,055 M€ et au dispositif « savoir rouler à vélos » pour 0,076 M€.

2.5.2 Synthèse de la section d'investissement

- o Les dépenses d'équipements : **7,855 M€** dans la continuité de l'accélération vers la transition énergétique :
 - Dépôt des bus et station bioGNV : 3,675 M€
 - PEM gare : 2,083 M€
 - Acquisition vélos électriques, en libre-service, aménagements et abris vélos : 1,085 M€
 - Acquisition bus bioGNV : 0,518 M€
 - Parking relais : 0,147 M€
- o Les recettes réelles d'investissement (hors excédent capitalisé) : 1,852 M€
 - Subventions : 1,580 M€ dont 1,232 M€ pour la station GNV (0,992 M€ de FEDER et 0,240 M€ de DSIL), et 0,344 M€ pour le pôle d'échange multimodal (0,240 M€ de DSIL et 0,104 M€ de la Région).
 - FCTVA : 0,262 M€

L'autofinancement et les résultats antérieurs concourent à équilibrer le différentiel entre les dépenses et les recettes propres de la section d'investissement.

2.5.3 Bilan patrimonial

ACTIF Emploi des ressources financières dont dispose le budget	PASSIF Origine des ressources financières dont dispose le budget
Actif immobilisé net 30,403 M€	Fonds propres (réserves, subventions, dotations cumulées...) 34,289M€
Fond de roulement 4,692 M€	Dettes financières LT 0,806 M€
Actif circulant (compte de liaison avec le budget principal) 6,620 M€	Passif circulant (dettes MT/CT) 1,928 M€
	Besoin en fond de roulement 4,692 M€
Trésorerie = FR - BFR = 0 M€	

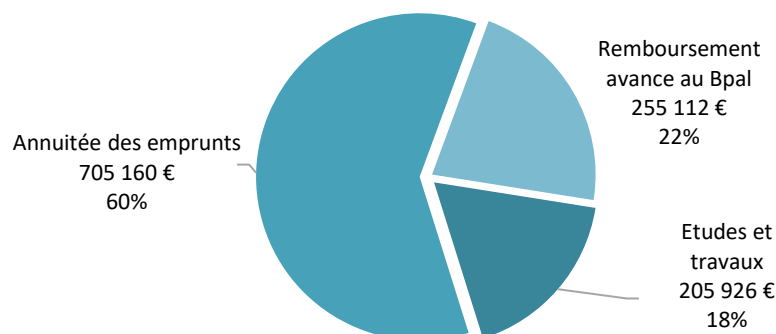
Les capitaux propres couvrent les actifs immobilisés puisqu'il n'y a pas de dette long terme hormis une avance (1,3 M€) consentie en 2021 par l'Etat à la sortie du Covid qui fait l'objet d'un remboursement sur 10 ans.

L'actif circulant intègre, non pas des créances sur des usagers ou des clients, mais correspond au compte de liaison avec le budget principal pour un montant de 6,6 M€ au 31/12/2024.

2.6 SYNTHÈSE DES RESULTATS 2024 DES AUTRES BUDGETS

2.6.1 Zones d'activités économiques non clôturées

Dépenses réelles totales : 1 166 198€



Pour rappel, le budget annexe ZAE s'inscrit dans une logique de budget de lotissement et a donc la particularité de suivre une comptabilité de stocks pour recenser son activité composée d'achats de terrains, de leurs aménagements et de leurs cessions. Ainsi, selon le cycle de production, le budget supporte initialement un déficit lors de la constitution des stocks, puis, parvient à l'équilibre au rythme des commercialisations (bilan de la clôture entraînant soit un déficit ou un excédent enregistré dans les comptes du budget principal).

Le financement d'un tel budget annexe s'opère principalement de 2 manières :

- L'emprunt : Le budget annexe peut y recourir pour financer les travaux d'acquisitions et d'aménagement. Les intérêts d'emprunts viennent augmenter le coût de production ;
- L'avance remboursable : le budget annexe se voit couvrir ces acquisitions et aménagements par le budget principal à chaque fin d'exercice par le versement d'une avance (dans une logique équivalente à un prêt à taux zéro). Le remboursement des avances est réalisé à chaque fin d'exercice en fonction du montant des ventes constatées ;

De manière accessoire, le budget principal peut aussi procéder au versement.

- De subventions notamment pour couvrir le financement d'équipements publics particuliers ou de contraintes avérées (travaux de fouilles archéologiques) pour limiter le coût de production devant être couvert par les entreprises ;
- Ou bénéficier plus exceptionnellement de financements externes.

Depuis 2012, le financement des ZAE à la CAN repose sur des avances consenties par le budget principal. A ce jour, le stock restant à rembourser par l'activité ZAE s'établit à **19,394 M€** (hors Terre de Sports).

Pour la zone Terre de Sports, le stock de terrains restant à commercialiser était très important. Afin de ne pas obérer la capacité d'investissement du budget principal, le choix a été fait de financer le rachat par emprunt à hauteur de 11 M€ (10,6 M€ de rachat auxquels s'ajoutent 0,4M€ de travaux complémentaires).

Deux emprunts ont été souscrits en 2020, sur la base des prévisions de ventes de terrains :

- Un emprunt in fine de 5 M€ sur 5 ans permettant un remboursement de capital à chaque vente sans soulte au taux de 0,55% jusqu'au 31/12/2025 ;
- Un emprunt à taux fixe de 6 M€ sur 10 ans au taux de 0,42%, soit jusqu'au 31/12/2031 (Echéance annuelle de 683 K€ pour un CRD de 4 M€ au 31/12/2025).

Sur 2024, les dépenses d'aménagement ont été financées par les avances du budget principal à hauteur de 157 877 € auxquels s'ajoutent les excédents antérieurs.

Parmi les dépenses d'études et de travaux constatés sur 2024, on peut noter les interventions sur les zones suivantes :

- Les Pierrailleuses – Granzay / Saint-Symphorien pour 67 388 €
- Les Chéracles - Prin-Deyrançon pour 54 919 €
- Terre de Sports - Niort pour 48 049 €
- Gutenberg – Niort pour 16 139 €

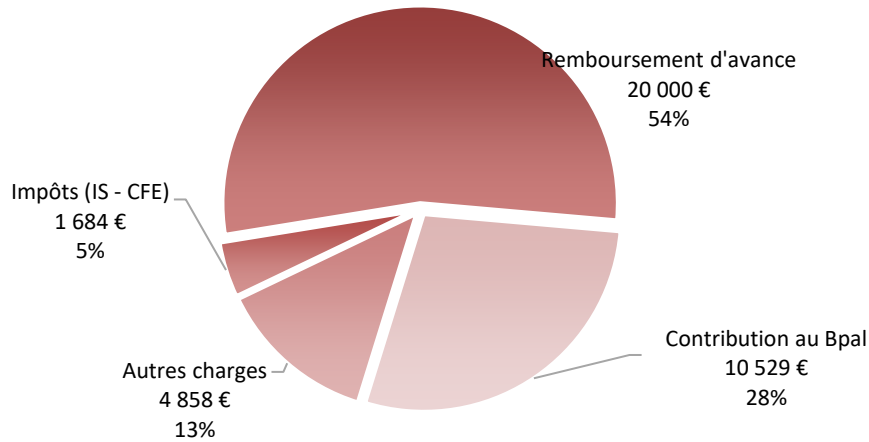
Les ventes de terrains d'un montant de 431 970 € ont concernées les ZAE ci-après :

- La Garenne – Niort / Bessines : 208 250 €
- Bâtipolis - Niort pour 191 970 €
- Fors pour 31 750 €

Le produit de ces ventes a participé au remboursement de 255 112 € au budget principal.

3.4.2 Energies renouvelables (Budget ENR)

Dépenses réelles totales : 37 071€



En 2024, aucune nouvelle installation n'a été mise en production. Les seules dépenses concernent l'entretien et l'alimentation électrique des panneaux.

Les recettes proviennent uniquement de la vente d'électricité, pour 41 399 € sur les 3 sites en fonction (Pagnol, les ateliers sur Les Lucs-Les Carreaux et la STEP de Frontenay-Rohan-Rohan).

La STEP d'Aiffres dispose également de panneaux photovoltaïques en auto-consommation et n'intègre donc pas le budget annexe.

Au 31/12/2024, l'avance consentie par le budget principal auprès du Budget ENR, pour les investissements à réaliser est toute remboursée.

3 LES AUTRES ENGAGEMENTS FINANCIERS

Les organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement sont répertoriés dans une annexe budgétaire obligatoire. Cette annexe recense les détentions de parts de capital, les délégations de services publics, les garanties ou cautionnement d'emprunts et les organismes percevant une subvention de fonctionnement supérieures à 75 000 €.

3.1 LES GARANTIES D'EMPRUNTS

La Communauté d'Agglomération du Niortais garantit 292 contrats de prêts au 31/12/2024. Le taux de quotité garantie est de 100% pour chacun des contrats relatifs aux logements sociaux.

Les garanties d'emprunt accordées sont portées par le budget principal uniquement.

Bénéficiaire	type	Garantie délibérée	Quotité garantie (%)	Garantie mobilisée au 31/12/2024	Capital garanti au 31/12/2024
3F IAA	Logements sociaux	37 106 358	100%	24 519 614	23 821 726
SEM immobilière et économique	Résidence universitaire	2 700 000	100%	2 724 163	2 231 873
	Logements sociaux	10 757 679	100%	9 949 325	9 561 272
SMO Niort terminal	Niort terminal	4 160 950	100%	4 160 950	3 678 585
Deux-Sèvres Habitat	Logements sociaux	35 262 823	100%	31 760 270	27 829 393
Soliha	Logements sociaux	231 332	100%	110 253	101 824
SLP UNITRI	Déchets	2 066 131	12,52%	1 674 818	1 674 818
SAS Immobilière des Ateliers du rond po	Friche industrielle	1 373 600	50%	0	0
Total général		93 658 873		74 899 392	68 899 490

Conformément aux articles L.2252-1, L.2252-2 et D.1511-30 et suivants du Code général des collectivités territoriales, la part totale de garantie d'emprunt accordée (hors logement social) ne doit pas excéder 50% des recettes réelles de fonctionnement.

Ce taux, calculé à partir du total des annuités (Dettes propres + dette garantie hors logement social) rapporté sur les recettes réelles de fonctionnement, s'élève à 5,10% en 2024, restant éloigné du plafond légal en vigueur.

Ratio d'endettement des garanties d'emprunt	
Nouvelles annuités garanties 2024	28 758
+ Annuité de la dette garantie	311 896
+ Annuité nette de la dette	5 136 551
- Provisions pour garanties d'emprunts	0
= Total des annuités	5 477 205
Recettes réelles de fonctionnement	107 407 354
Ratio d'endettement des garanties d'emprunt	5,10%

3.2 LES DETENTIONS DE PARTS EN CAPITAL

Les articles L.2253-1 et suivants du CGCT prévoient les conditions de participation des collectivités au capital de sociétés.

En sont exclues les participations dans le capital d'une société commerciale et de tout autre organisme à but lucratif n'ayant pas pour objet d'exploiter les services publics.

Budget	Organisme	Objet	Montant
Principal	Deux-Sèvres Aménagement	Liquidation prononcée le 17/12/2024 - Perte en capital de 24 305 € à enregistrer début 2025	75 000 €
	Elan coopératif niortais	Société coopérative d'intérêt collectif sensibilisant les entreprises et les consommateurs à l'économie locale durable	2 000 €
	SEMIE	Société d'économie mixte en charge d'opérations d'aménagement, de constructions d'immeubles à vocation d'habitation ou d'activités économiques	1 354 298 €
	SCIC La conciergerie	Société permettant de regrouper, au sein d'un tiers-lieux sur la commune d'équilibre d'Echiré, à la fois des services au public et des services marchands essentiels à la population et aux entreprises locales - - En cours de liquidation	5 000 €
	AFL - Agence France Locale	Société publique spécialisée exclusivement sur les prêts aux collectivités membres	255 100 €
	SPL des Eaux du Niortais	Société publique locale ayant en charge la gestion de l'eau dans ses grandes lignes : les études, la construction et l'exploitation des équipements, des services et infrastructures publiques dans les domaines de l'eau potable, de l'assainissement collectif et non-collectif, la défense incendie et les eaux pluviales	195 300 €
	SPL Unitri	Société publique locale créée pour la réalisation d'un centre de tri interdépartemental	126 558 €
Transport	SO-SPACE	Société d'économie mixte de gestion des parkings niortais	1 525 €
Régie SEV	SPL de la Touche-Poupard	Société spécialisée dans le secteur d'activité du captage, du traitement et de la distribution d'eau	9 020 €

3.3 LES CONTRATS DE GESTION EXTERNALISES

Les délégations de service public (DSP) sont des contrats par lesquels les collectivités confient la gestion d'un service public à un délégataire (public ou privé). La rémunération de ce dernier est liée au résultat d'exploitation du service.

S'agissant du budget Transports, la CAN a renouvelé la DSP pour l'organisation et la gestion de l'activité mobilité en reconduisant la société TRANSDEV au 1^{er} janvier 2024. La rémunération associée à ce type de contrat évolue selon le service rendu et les dispositions contractuelles en termes d'actualisation de prix (carburant ; salaires...).

Autre contrat mis en œuvre en fin d'exercice 2024, celui confiant à la SPL UNITRI le traitement des emballages.

3.4 LE PARTENARIAT EPFNA

La CAN a recouru au portage foncier de l'Etablissement public foncier de Nouvelle Aquitaine pour différents projets. Ce portage a pour intérêt d'éviter de mobiliser de la trésorerie pour des sujets de requalification n'ayant pas pour objet de rentrer dans le patrimoine de la CAN.

L'EPFNA sert donc d'intermédiation durant les travaux de démolition, réhabilitation et de commercialisation. Actuellement, nous avons 3 dossiers en cours mentionnés ci-après.



Budget	Organisme	Objet	Montant initial	Montant révisé	Solde financier dû
Principal	EPF Nouvelle Aquitaine	Friche Mathé au Vanneau-Irleau	4 000 000 €	4 000 000 €	103 790 €
		Structuration du pôle gare Niort Atlantique - Engagement maximum conjoint avec la Ville de Niort	3 000 000 €	3 000 000 €	1 016 819 €
		Plan de prévention des risques technologiques - zone de St Florent (hors actualisation)	383 550 €	478 320 €	179 906 €

4 L'ANNEXE AU CFU DITE « VERTE »

Introduite par l'article 191 de loi de finances pour 2024, l'annexe au CFU relative à l'impact du budget sur la transition écologique est un outil destiné à renforcer la transparence écologique des budgets publics. Obligatoire à partir de 2025 pour les collectivités de plus de 3 500 habitants, elle vise à évaluer l'impact environnemental des dépenses d'investissement selon leur contribution à la transition écologique. Classées comme favorables, neutres ou défavorables, ces dépenses sont analysées en fonction des six axes définis par la taxonomie européenne. Cette démarche s'inscrit dans une volonté d'aligner les politiques locales sur les objectifs européens de durabilité et de lutte contre le changement climatique.

4.1 PRESENTATION DES AXES

4.1.1 Axe 1 : Atténuation du changement climatique (qui concerne le CFU 2024)

L'axe « Lutte contre le changement climatique » correspond aux objectifs visés par les politiques d'atténuation du changement climatique dont la réduction des gaz à effet de serre (GES) et la création de puits de carbone.

4.1.2 Axe 2 : Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels

L'axe « Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels » a trait aux mesures qui favorisent la résilience face aux événements directement corrélés au changement climatique, par exemple les transformations structurelles des infrastructures pour faire face à l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des épisodes météorologiques extrêmes (vagues de chaleur ou de froid, épisodes de sécheresse, incendies, tempêtes hivernales, etc.) ou le renforcement des processus de gestion de ces crises.

4.1.3 Axe 3 : Gestion des ressources en eau

L'axe « Gestion des ressources en eau » fait référence aux objectifs quantitatifs d'utilisation et de gestion durable des ressources en eaux terrestres et maritimes.

Ces 3 axes correspondent à l'objectif stratégique n°2 « avoir une démarche active de réduction de l'impact des achats sur le changement climatique et adapter les besoins aux conséquences du changement climatique » de l'axe 1 du SPASER « S'engager dans des achats écologiquement responsables ».

4.1.4 Axe 4 : Transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques

L'axe « Transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques » caractérise les mesures permettant la transition vers l'économie circulaire (augmentation de la durabilité, réparabilité et réutilisabilité des produits) et l'utilisation plus efficace des ressources (notamment les matières secondaires issues du recyclage) ou en faveur d'une bonne gestion des déchets, ou encore la prévention des risques technologiques (accidents industriels ou utilisation et transport de matières dangereuses).

4.1.5 Axe 5 : Prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols

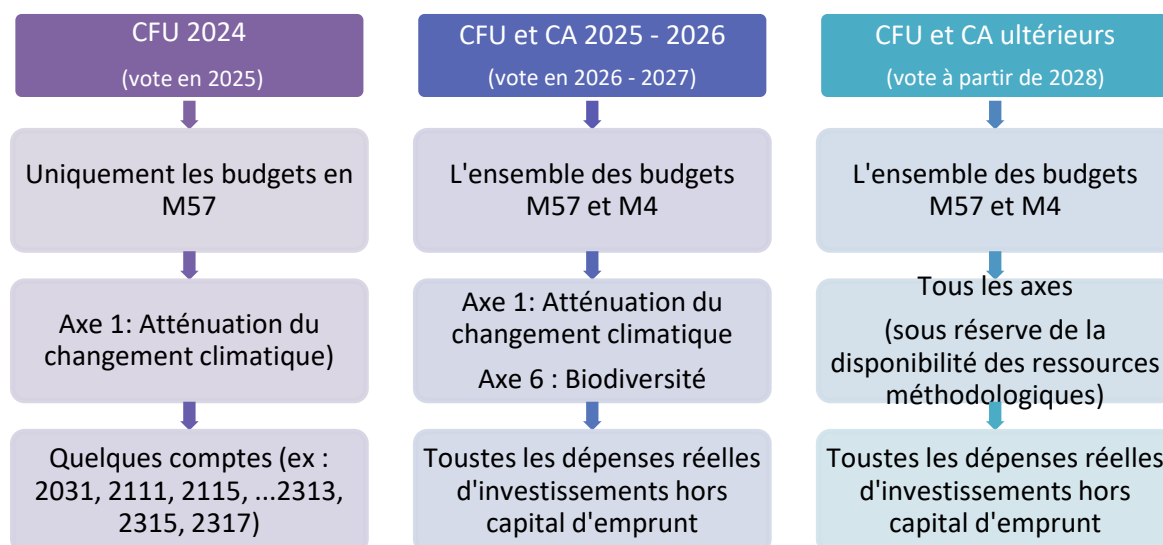
L'axe « Lutte contre les pollutions de l'eau, de l'air et des sols » a trait à la prévention, au contrôle et à la résorption de la pollution de l'eau, de l'air et des sols, pouvant notamment être causés par l'utilisation de substances chimiques ayant un impact potentiel sur la santé ou l'environnement.

4.1.6 Axe 6 : Préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles

L'axe « Préservation de la biodiversité, protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles » fait référence aux objectifs de préservation, de protection et de restauration de la biodiversité et des écosystèmes, ainsi que de gestion durable des espaces naturels, agricoles et forestiers. L'IPBES (la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques) classe cinq grandes pressions sur la biodiversité : changement d'usage des sols, pollution, exploitation directe des ressources, changement climatique, espèces exotiques et envahissantes.

Ces 2 derniers axes correspondent à l'objectif stratégique n°3 « avoir une démarche active dans la préservation de la biodiversité locale et de la santé des habitants du territoire » de l'axe 1 du SPASER « S'engager dans des achats écologiquement responsables ».

4.2 LE CALENDRIER DE DEPLOIEMENT



4.3 LE PROCESSUS DE COTATION QUI A PREVALU REPOUNDANT AUX OBJECTIFS DE L'AXE 1

Le processus de cotation de l'axe 1 « atténuation du changement climatique » consiste à évaluer l'impact environnemental des dépenses publiques selon leur contribution à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et à la transition vers une économie bas-carbone. Chaque dépense est analysée pour déterminer si elle a un effet « favorable », « défavorable » ou « neutre » sur l'atténuation du changement climatique.

La méthode retenue s'est appuyée sur celle développée par I4CE (Institute for Climate Economics : Institut de recherche français à but non lucratif qui se consacre à l'étude de l'économie du climat et contribue au débat sur les politiques publiques d'atténuation et d'adaptation au changement climatique. Il a été créé à l'initiative de la Caisse des dépôts et de l'Agence française de développement). Cette association a

construite en concertation avec les principales associations d'élus, l'ADEME et quelques grandes Villes de France une norme facilitant cette cotation.

A l'aune de cette dernière et en lien avec les Directions opérationnelles, il a été retenu une lecture des mandatements concernés (liste des comptes budgétaires limitée en 2024) à travers une grille qualifiant si la dépense contribue à réduire les GES sur notre territoire.

Exemple 1 : en matière de rénovation bâtementaire, ont été retenus comme « favorable » les seuls lots à performance énergétique (isolation, menuiseries...) au sein d'une opération contribuant soit à obtenir un DPE supérieur ou égal à B, soit réduisant d'au moins 30% la consommation énergétique.

Exemple 2 : en matière de véhicule, la qualification de « défavorable » est utilisée pour les véhicules individuels hybrides émettant plus de 50gCo²/km et « favorable » pour les électriques.

4.4 SYNTHÈSE DE L'ANNEXE DU BUDGET PRINCIPAL

Au préalable, il convient de considérer l'illustration ci-dessous comme la première cotation à l'aune de la grille de lecture, développée par l'Association I4CE, des quelques dépenses d'investissement prévues au niveau législatif (tous les comptes budgétaires d'investissement ne sont pas cotés).

Également, les obligations normatives en terme d'accès et de sécurité, le gros entretien de notre patrimoine qu'il soit bâtementaire ou routier ne sont pas qualifiable en terme d'atténuation climatique. Pour cette raison, le caractère « neutre » de nos dépenses d'investissement de cette première cotation représente la part prépondérante de nos interventions et continuera de l'être.

A l'avenir, les axes complémentaires, cités ci-dessus, ouvriront la typologie de classification de l'ensemble des dépenses. Leur trajectoire à moyen terme permettra d'observer les réels choix politiques mis en œuvre.

	Favorable	Neutre	Défavorable	Total général
Acquisitions foncières et immobilières	1 425 €	212 560 €		213 985 €
Etudes et logiciels dont :	149 550 €	172 524 €		
- Etude EUROPAN	149 550 €			
- Etude déploiement des bacs Plaine Courance		103 838 €		
- Logiciels		40 248 €		
Etudes et subventions équipement dont :	504 995 €	29 812 €		
- PLH : ingénierie PIG amélioration de l'habitat	504 995 €			
- PLH : ingénierie MOUS aide à l'accession à la propriété		29 812 €		
Etudes et travaux dont :	883 317 €	7 068 081 €	447 €	
- Installation GTC	470 716 €			
- Pistes cyclables du quotidien	385 610 €			
- MOE, SPS...extension Niort Tech		1 951 096 €		
- Eaux pluviales		1 342 621 €		
- travaux ancienne décharge ISDND Vallon Arty		1 115 042 €		
- MOE, SPS...immobilier ens. Sup		784 510 €		
- Entretien et requalification des zones		734 781 €		
- Travaux sur déchetteries		292 755 €		
Matériels et Mobiliers		1 820 €		1 820 €
Véhicules dont	68 192 €	255 122 €	744 709 €	
- Véhicules électriques	68 192 €			
- Véhicules hybrides consommant +50gCO ² /km			50 245 €	
- Remorques, chargeuse OM		255 122 €		
- BOM thermiques			539 610 €	
Total général	1 607 479 €	7 739 918 €	745 156 €	10 092 554 €